

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Décision d'estimer en justice **Page 3040**
- Archives municipales de Lyon - Dons..... **Page 3040**
- Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux.. **Page 3041**

Arrêtés municipaux :

- Prolongation du marché de la création et du marché de l'artisanat et des métiers d'art le 23 septembre 2018..... **Page 3041**
- Vogue de la Croix-Rousse 2018..... **Page 3042**
- Commission d'appel d'offres de la Ville de Lyon – Désignation aux

fins de présider à titre exceptionnel la Commission du 2 octobre 2018..... **Page 3044**

- Modification au Règlement Général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 3044**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 3045**

- Délégation générale aux ressources humaines :

- Arrêtés individuels **Page 3100**

- Centre Communal d'Action sociale :

- Arrêté individuel..... **Page 3101**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 3101**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 3101 à 3104**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'ester en justice - Appel de M. T.B. contre le jugement n° 1602297 du 30 mai 2018 rejetant sa demande d'annulation de la décision du 28 septembre 2015 refusant de renouveler son dernier contrat à durée déterminée au-delà du 30 novembre 2015, ensemble la décision du 25 janvier 2016 rejetant son recours gracieux (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel.

Vu la requête n° 18LY02812 du 25 juillet 2018 déposée par M.T.B., représenté par Maître Thierry Monod, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. T.B., représenté par Maître Thierry Monod, devant la cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision du 28 septembre 2015 refusant de renouveler son dernier contrat à durée déterminée au-delà du 30 novembre 2015, ensemble la décision du 25 janvier 2016 rejetant son recours gracieux,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 20 000 € à titre de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis du fait des fautes et manquements constatés à l'occasion de la réalisation de la relation au travail,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 40 000 € à titre de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis du fait du non renouvellement notifié,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 12 273,95 € au titre de l'indemnité de licenciement,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 11 septembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Gérard CLAISSE

Archives municipales de Lyon - Don de Mme Marcelle Lambert (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite aux Archives de la Ville de Lyon en date du 4 septembre 2018, par Mme Marcelle Lambert, demeurant 4 place de l'Eglise - 69570 Dardilly,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Mme Marcelle Lambert, propriétaire des archives faisant l'objet du présent projet de convention,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm, Premier Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à La Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux de Mme Marcelle Lambert constitué d'une collection de 409 cartes postales, de guides touristiques, photographies et brochures relatives à Lyon (20ème siècle), documents grevés ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, estimé à l'euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 11 septembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

Le Premier Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Archives municipales de Lyon - Don de Mme Yvette Guy (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par

l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite aux Archives de la Ville de Lyon en date du 29 avril 2018, par Mme Yvette Guy, demeurant 44 rue du Lieutenant-Colonel Prévost 69006 Lyon,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Mme Yvette Guy, propriétaire des archives faisant l'objet du présent projet de convention,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm, Premier Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à La Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux de Mme Yvette Guy du fonds d'archives de la compagnie d'énergétique linéaire constitué des documents relatifs au projet Urba, un moyen de transport urbain constitué d'un véhicule aérosuspendu conçu par l'Ingénieur Maurice Barthalon, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, estimé à l'euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 20 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit de Gras Savoye (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu la délibération n° 2016/1993 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1er, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de Gras Savoye, 33 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux, d'organiser une manifestation au Musée le 4 octobre 2018 à partir de 14 heures,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de Gras Savoye, le 4 octobre 2018 à partir de 14 heures, des locaux sus-désignés, pour 150 participants, moyennant une redevance de 7150.00 (sept mille cent cinquante) euros HT (TVA à 20%).

Les locaux mis à disposition sont l'auditorium Henri-Focillon et le café-restaurant Les Terrasses-Saint-Pierre.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 20 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Prolongation du marché de la création et du marché de l'artisanat et des métiers d'art le 23 septembre 2018 (Direction Economie, commerce et artisanat - Service commerce non sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-1, L 2212-2°, L 2212-5, L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant règlement général des marchés de la Ville de Lyon,

Vu l'arrêté municipal du 4 mars 1997 modifié portant règlement du marché de l'artisanat et des métiers d'art,

Vu l'arrêté municipal du 14 septembre 2009 modifié portant règlement du marché de la création,

Vu la demande de l'association Le Quai des Artistes de prolonger le Marché de la création jusqu'à 15 heures le 23 septembre 2018 dans le cadre de la journée « Equinoxe des Arts »,

Vu l'avis favorable des représentants du marché de l'artisanat et des métiers d'arts de prolongation du marché jusqu'à 15 heures le 23 septembre 2018,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique, ainsi que pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de réglementer l'organisation du site,

Arrête :

Article Premier. - Le marché de la création et le marché de l'Artisanat et des métiers d'art sont prolongés jusqu'à 15 heures le dimanche 23 septembre 2018.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les 2 mois à partir de la décision.

Lyon, le 7 septembre 2018

*L'Adjointe au Maire de Lyon
déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA*

Vogue de la Croix-Rousse 2018 (Direction Economie, commerce et Artisanat - Service commerce non sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-200 du 27 juillet 2015 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'arrêté municipal du 15 février 1980 portant sur la réglementation de l'installation des fêtes foraines et divers établissements forains sur le domaine public,

Vu l'arrêté du 11 janvier 2018 portant sur les tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3077 du 18 juillet 2017,

Vu le R 1337-6 du code de la santé publique,

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de sécurité publique du 30 août 2018 et sous réserve de l'avis favorable de la Commission de Sécurité réunie sur site le 5 octobre 2018 à 14 heures pour la visite de réception,

Considérant que pour garantir l'ordre, la sûreté et la tranquillité publics, il convient de prendre des mesures spécifiques à la tenue de la vogue de la Croix-Rousse,

Considérant que la vogue de 2018 fera l'objet, à l'issue, d'une évaluation par toutes les parties prenantes,

Arrête :

Article Premier. - Plan de la vogue

Le secteur de la Croix-Rousse accueillant la vogue 2018 est divisé en 5 zones (les plans de l'arrêté sont consultables à la Direction du commerce non sédentaire – 198, avenue Jean Jaurès 69007 Lyon) :

- Zone 1 : haut du Tunnel Terme.
- Zone 2 : place de la Croix-Rousse.
- Zone 3 : contre-allée taxis.
- Zone 4 : esplanade du Gros Caillou.
- Zone 5 : boulevard de la Croix-Rousse.

Art. 2. - Dates de la vogue.

La vogue de la Croix-Rousse 2018 est autorisée à se tenir à compter du samedi 6 octobre 2018 jusqu'au dimanche 11 novembre 2018.

Art. 3. - Autorisations individuelles

1 - Autorisation

Les autorisations d'installation et d'exploitation sur le site de la vogue de la Croix-Rousse sont délivrées et ne prennent effet qu'après paiement par les permissionnaires lors de la distribution des places, des droits d'occupation du domaine public.

L'autorisation, à titre précaire et révocable, est strictement personnelle, et ne peut être cédée, louée, prêtée, même à titre gratuit, à d'autres forains sous peine de retrait immédiat, provisoire ou définitif.

Elle est délivrée dans les conditions fixées par l'arrêté municipal en date du 15 février 1980, portant réglementation de l'installation des fêtes foraines et divers établissements forains, sur le domaine public et est soumise à l'autorisation d'ouverture délivrée par la commission municipale de sécurité publique lors de la visite de réception.

2 - Redevance

Il est perçu pour toute la durée de l'exploitation une redevance pour occupation du domaine public fixée par arrêté en date du 11 janvier 2018.

Sont également facturés les frais afférents à l'ensemble des mesures prises pour le gardiennage et le bon fonctionnement de la vogue fixés par délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 2017. Le montant de ces frais est fonction du nombre de mètres linéaires occupés par les forains et est à acquitter en même temps que la redevance pour occupation du domaine public.

La redevance totale est à acquitter uniquement par chèque lors de l'attribution des places :

- le vendredi 28 septembre 2018 de 13 h 30 à 16 heures, à la DECA – 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon pour toutes les zones. Le macaron d'autorisation sera remis le lundi 1er ou le mardi 2 octobre 2018,
- le lundi 1er octobre 2018 de 8 heures à 12 heures, à la mairie du 4ème arrondissement de Lyon pour les zones 1 - 2 - 4. Un macaron d'autorisation est remis aux forains concernés,
- le mardi 2 octobre 2018 de 13 h 30 à 16 heures, à la mairie du 4ème arrondissement de Lyon pour les zones 3 et 5. Un macaron d'autorisation est remis aux forains concernés.

Le macaron doit être apposé visiblement sur le métier concerné.

3 - Ancienneté

Les règles d'ancienneté applicables à la Vogue de la Croix-Rousse sont définies par l'arrêté municipal portant réglementation des fêtes foraines sur le territoire de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon reste compétente et souveraine quant aux autorisations délivrées, notamment en fonction de l'environnement urbain et des contraintes d'usage de l'espace public.

Art. 4. - Montage et démontage des métiers

Le montage des métiers est autorisé à partir du lundi 1er octobre 2018 à partir de 7 heures jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 à 12 heures pour les zones 1, 2 et 4.

Le montage des métiers est autorisé à partir du mardi 2 octobre 2018 à 14 heures après la distribution des places jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 à 12 heures pour les zones 3 et 5.

Le démontage des métiers est autorisé à partir du lundi 12 novembre 2018.

Le montage et le démontage des installations foraines est interdit à partir de 22 heures.

L'installation des métiers doit respecter le plan tel que validé par l'ensemble des parties prenantes.

Le cheminement des piétons, les accès permanents pour les services de secours et d'incendie, ainsi que le bon déroulement des marchés forains devront être prévus et respectés pendant toute la durée de la fête.

L'installation de barbes à papa et autres bancs volants, doit impérativement faire l'objet d'une demande écrite, et se conformer aux règles de sécurité en vigueur. Ces installations font l'objet d'une autorisation délivrée par le Maire, l'emplacement attribué doit respecter l'alignement des baraques.

L'installation de coups de poings et de jeux de force de toute nature est interdite sur la fête.

Les camions, remorques, tracteurs et véhicules poids lourds devront être évacués le plus rapidement possible du site.

Si le montage du métier n'a pas commencé, sans justification, 48h00 avant l'ouverture de la vogue, l'emplacement est à la disposition de la Ville.

Toute modification de la disposition des espaces dédiés à la vogue peut donner lieu, si la situation le permet, à une redistribution des emplacements, par la Ville de Lyon, en tenant compte de l'ancienneté.

L'autorisation étant délivrée pour une période précise, aucun démontage avant la fin de la vogue n'est autorisé sauf dérogation dûment justifiée. Tout démontage constitue une infraction à l'arrêté municipal du 15 février 1980 et les sanctions prévues seront appliquées.

Art. 5. - Fluides

Les demandes de branchement d'eau et d'électricité doivent être faites par les forains.

Les dépenses d'eau et d'électricité sont à la charge des forains y compris les dépenses de raccordement.

Art. 6. - Fonctionnement de la vogue

1. Fonctionnement des métiers

Hors vacances scolaires (du 6 au 19 octobre 2018 et du 5 au 11 novembre 2018) :

Jours d'ouverture et horaires de fonctionnement des métiers

Lundi:	16h00 à 21h00
Mardi :	16h00 à 21h00 (à partir de 10h00 pour les confiseries)
Mercredi, dimanche et jours fériés :	10h00 à 21h00
Jeudi :	Fermeture
Vendredi :	13h00 à 23h00
Samedi et veilles de fêtes :	10h00 à 23h00
Pendant les vacances scolaires (du 20 octobre au 4 novembre 2018) :	
Lundi – mardi – mercredi – jeudi – dimanche – jours fériés :	10h00 à 21h00
Vendredi :	13h00 à 23h00
Samedi et veilles de fêtes :	10h00 à 23h00

2. Fonctionnement de la musique

Horaires de fonctionnement de la musique : de 16h00 à 19h00 uniquement les mercredis, samedis et dimanches.

Une sonorisation discrète des métiers est alors autorisée.

L'article 69 chapitre 1 titre 4 du règlement des fêtes foraines de la ville de Lyon stipule que les appareils de diffusion ou d'amplification de toute nature doivent être dirigés vers le sol ou à l'intérieur des métiers.

En aucun cas l'installation de ce type d'appareil n'est autorisée à l'extérieur du ou des métiers.

Toute diffusion de musique amplifiée en dehors des horaires autorisés sera sanctionnable quel que soit le volume de diffusion.

La ville de Lyon effectuera des contrôles inopinés sur le non respect des horaires et jours de fonctionnement. Ces contrôles seront réalisés par des agents assermentés (Police Municipale, Police Nationale et Direction de l'Ecologie Urbaine) et des agents de la Direction Economie, Commerce et Artisanat.

Une note d'information concernant l'article R 1337-6 du code de la santé publique et relative aux sanctions applicables en cas de non-respect des présentes dispositions sera remise à chaque titulaire de la fête foraine.

Art. 7. - Prescriptions relatives à la sécurité

Chaque forain admis sur le site doit impérativement respecter les prescriptions suivantes :

- les métiers ouverts, les grimettes et accès divers ne doivent pas empêcher le cheminement des piétons, ni l'accès permanent des services de secours et d'incendie ;
- les installations électriques doivent être exécutées conformément à la réglementation en vigueur. Les câbles devront être placés dans des passages de câbles normalisés ou à plus de 2.50 mètres du sol ;
- les logettes électriques provisoires doivent être conformes à la législation en vigueur et placées hors de portée du public ;
- les calages, montages, prises de terre des attractions sont vérifiés par l'entreprise de contrôle des métiers forains ;
- les eaux usées devront être raccordées aux bouches d'évacuation existantes, sous conduit fermé ;
- toutes observations émanant de la commission municipale de sécurité lors de son passage doivent être respectées. La Ville de Lyon se chargera de ce respect. A défaut, le manège concerné ne pourra ouvrir qu'après avis favorable de la commission.

En outre, les forains doivent établir et transmettre à la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, service au Commerce Non Sédentaire, préalablement à l'ouverture au public de la fête, une attestation de bon montage de leur établissement, conformément aux normes fixées par le constructeur et la législation en vigueur. A défaut, le métier ne peut pas ouvrir.

La visite de réception de la commission de sécurité aura lieu le vendredi 5 octobre 2018 à 14h00.

La présence de tous les forains est obligatoire et les métiers doivent être ouverts.

Lors de cette visite et durant toute la durée de la Vogue de la Croix-Rousse, le propriétaire du métier doit être en mesure de fournir tous documents relatifs à la sécurité ou à l'assurance de son métier

Tout établissement non agréé par la société de contrôle des métiers forains et la commission municipale de sécurité publique en raison de l'absence de son propriétaire ne peut ouvrir.

Des barrières seront mises à la disposition des industriels forains en divers points du site de la vogue afin de délimiter les zones dangereuses lors du montage et du démontage, ainsi que pendant le fonctionnement de la vogue.

En cas d'alerte météorologique, les industriels forains devront respecter les prescriptions des autorités municipales imposant la fermeture des métiers forains dans le but d'assurer la sécurité des métiers ainsi que celle des exposants et des visiteurs.

Art. 8. - Protection, entretien et respect de l'espace public

L'installation des métiers ne doit, en aucun cas, entraîner de dégradations sur l'espace public, et plus particulièrement, sur la végétation environnante et le mobilier urbain. Toute dégradation ou tout dommage sur le site seront dûment constatés et feront l'objet d'une facturation pour réparation.

Il est strictement interdit de creuser le sol bitumé, de déverser des huiles dans le réseau d'assainissement et d'installer des câbles électriques sur les voies de circulation automobile. L'installation des câbles sur les allées doit être conforme à la législation en matière de sécurité.

La pose d'une protection sous les métiers risquant de polluer le sol est obligatoire. Les réparations de métiers ou de véhicules sont interdites.

Les forains doivent respecter la propreté du site pendant et après le déroulement de la vogue. A cet effet, 16 bacs sont mis à leur disposition et placés sous leur contrôle. Lors de leur départ, ils doivent nettoyer leur emplacement et ne pas laisser de débris ni d'encombrants sur le site.

Art. 9. - Prescriptions diverses

1. Alcool

La vente, la consommation et l'attribution sous forme de lot d'alcool sont interdites sur la vogue.

2. Armes et attractions indécentes

La vente, l'usage et l'offre d'armes blanches et d'objets neufs ou d'occasion ayant l'apparence d'une arme à feu, destinés à lancer des projectiles rigides, sont interdits sur la vogue.

Tout métier allant à l'encontre du respect des mœurs et de la morale est interdit.

3. Véhicules

Le stationnement de véhicules de traction, atelier, transport, et de caravanes est interdit sur le site après l'ouverture de la fête.

4. Animaux

L'article L 214-4 du code rural prévoit que « l'attribution en lot ou prime de tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de fêtes, foires, concours et manifestations à caractère agricole, est interdite ».

L'article L.214-7 du code rural prévoit que « la cession, à titre gratuit ou onéreux, des chiens et des chats et autres animaux de compagnie dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'environnement est interdite dans les foires, marchés, brocantes, salons, expositions ou toutes autres manifestations non spécifiquement consacrés aux animaux ».

Les poissons rouges sont classifiés comme animaux domestiques/animaux de compagnie et leur attribution ou leur vente est interdite sur la fête.

Art. 10. - Sanctions

Toutes infractions aux présentes dispositions sont sanctionnées conformément à l'arrêté municipal en date du 15 février 1980 et aux dispositions légales en vigueur.

Art. 11. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 12. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 25 septembre 2018

*L'Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA*

Commission d'appel d'offres de la Ville de Lyon – Désignation aux fins de présider à titre exceptionnel la Commission du 2 octobre 2018 (Direction générale des services – Secrétariat général - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1414-2 et L 1411-5 ;

Vu la délibération n°2014/10 du Conseil municipal du 25 avril 2014 par laquelle la Commission d'appel d'offres a été créée ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 juillet 2017 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes ;

Vu l'arrêté n°2017/26850 en date du 28 juillet 2017 par lequel M. Guy Corazzol a reçu délégation du maire pour présider la Commission d'appel d'offres ;

Considérant qu'en application du a) du II de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la Commission d'appel d'offres est présidée par le maire ou son représentant ;

Considérant qu'en cas d'empêchement du maire, il convient qu'il soit représenté dans ses fonctions de président de la Commission d'appel d'offres ;

Considérant que M. Guy Corazzol est indisponible pour la réunion de la Commission d'appel d'offres programmée le 2 octobre 2018 ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Sandrine Frih, 20ème Adjointe au Maire de Lyon, est déléguée aux fins de présider la Commission d'appel d'offres programmée le 2 octobre 2018.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3. – M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 2 octobre 2018

*Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP35004	Abrogation de stationnement rue Président Carnot Lyon 2ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2011RP26009 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	26/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35005	Stationnement réservé rue Président Carnot Lyon 2ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres au n° 33 rue Président Carnot sur le côté Ouest. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	26/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP35014	Stationnement réservé rue Galland Lyon 7ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé en long, sur un emplacement de 6 m, rue Galland (7) côté Nord, à l'Ouest de la rue des Bons Enfants (7). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35015	Stationnement réservé rue Victor Lagrange Lyon 7ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé en long, sur un emplacement de 6 m, rue Victor Lagrange (7) côté Sud, à l'Ouest de la rue des Bons Enfants (7). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11532	Entreprise Dmv	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 10 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 21	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au dimanche 7 octobre 2018
11533	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Simon Fryd	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Georges Gouy	entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Simon Fryd	chaussée Nord, un double sens sera organisé et balisé sur la chaussée Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
					entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11534	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 20 m au droit du n° 20	Le mercredi 26 septembre 2018, de 7h à 17h
11535	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Victor Lagrange	entre la rue des Bons Enfants et la rue des Verriers	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
				Rue Galland	entre le n° 7 et la rue des Bons Enfants	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Victor Lagrange	entre la rue des Bons Enfants et la rue des Verriers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Galland	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et la rue des Bons Enfants	
				Rue Victor Lagrange	côté pair, entre la rue des Bons Enfants et la rue des Verriers	
11536	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Boulevard de Balmont	entre l'avenue Andréï Sakharov et la rue de la Piémonte	Les jeudi 27 septembre 2018 et dimanche 28 octobre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11537	Entreprises Nge Fondations - Id Verde - Tp2000 - Seem Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès poids lourds à l'intérieur d'une enceinte privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée de l'Observance	sur 10 m à partir d'un point situé à 40 m à l'Ouest du n° 40 (de part et d'autre du portail d'accès du site boisé au Conservatoire de musique)	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
11538	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Sarrazin	entre la rue Denis et le n° 99	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Denis et le n° 99	
11539	Entreprise Murat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 9 octobre 2018
11540	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Mail de Fontenay	sur 10 m, entre le n° 15 et n° 19	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11541	Entreprise Lenoir Métrallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	côté Ouest, sur 15 m au Nord de la rue Servient	Le mercredi 26 septembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au Nord de la rue Servient	Le mercredi 26 septembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au Nord de la rue Servient	Le mercredi 26 septembre 2018, de 7h à 17h
11542	Entreprise Rochet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Place Maréchal Lyautey	entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Tronchet	Le jeudi 27 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 9 et la rue Tronchet	Le jeudi 27 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11543	Entreprise Nse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté pair, sur 10 m au droit du n° 216	Le vendredi 28 septembre 2018
11544	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Quai Perrache	entre le cours Suchet et la rue Emile Duployé	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 21h à 4h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11545	Entreprise Blanchet Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Quai Docteur Gailleton	trottoir Ouest, sur 15 m au Nord de la rue Charles Biennier	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Charles Biennier	trottoir Nord, sur 15 m à l'Ouest du quai Docteur Gailleton	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 20 m à l'Ouest du quai Docteur Gailleton	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue de la Charité	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11546	Entreprise Decotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Inkermann	entre le le cours Lafayette et l'emprise de chantier	Le vendredi 28 septembre 2018, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Germain et le cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est) entre la rue Germain et le n°75	
11547	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté pair, sur 15 m au droit du n° 162	Les mardi 2 octobre 2018 et mercredi 3 octobre 2018
11548	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de mobilier urbain pour le compte du Sytral C3	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lalande	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chevillard et le cours Lafayette	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11549	Entreprise Giuseppe Bellomo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 114	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au dimanche 14 octobre 2018
11550	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	trottoir impair entre le n°57 et le n°51	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 1 janvier 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés		entre le n° 57 et 41	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m entre le n°57 & 51	
					sur 10 m à droite de l'immeuble situé au n° 57 pour permettre la mise en place, d'une place provisoire «GIG GIC»	
11551	Entreprise Stratégie et réalisation audiovisuelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une inspection à l'aide d'un drone	la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue pendant les survols par tranches de 10 minutes maximum	Place Bellecour	côté Est	Le samedi 29 septembre 2018, de 9h à 18h
11552	Entreprise A B Maintenance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 10 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
11553	Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	Le lundi 1 octobre 2018
						Le jeudi 4 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11554	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue André Bonin	trottoir pair entre le n° 18 et l'entrée de la CNR situé au n° 2	Le lundi 1 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre le n°7 et l'entrée de la CNR situé au n° 2 (hors GIG-CIC)	
11555	Entreprise Chromastyl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion grue	la circulation des piétons sera interdite pendant les phases de levage	Rue Garibaldi	trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 216	Le mardi 2 octobre 2018, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
11556	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Emile Zola	sur 15 m, en face du n° 3	Le mardi 2 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m en face du n° 3	
11557	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Champagneux	trottoir Sud, au droit du véhicule de levage (accès immeuble 1/3/5/7)	Le mercredi 3 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de la Colombière		
				Rue de Champagneux	au niveau de l'accès de l'immeuble 1/3/5/7 sur l'emplacement PMR	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de la Colombière	au niveau de l'accès de l'immeuble 1/3/5/7 sur l'emplacement PMR	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Champagneux	côté impair, au niveau de l'accès de l'immeuble 1/3/5/7 sur l'emplacement PMR	Le mercredi 3 octobre 2018
				Rue de la Colombière	des deux côtés	
11558	Entreprise Atelier Technique de l'aluminium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 86 bis	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11559	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Léo et Maurice Trouilhet	Le mercredi 3 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11560	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Gabriel Rivière	côté pair, entre la rue Childebert et la place de l'Hôpital	A partir du mardi 2 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 7h30 à 17h
11561	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Joseph Gillet	sur 20 m de part et d'autre du n° 46-47	Le lundi 1 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11562	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide de cordiste	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté pair, au droit du n° 338	Les jeudi 4 octobre 2018 et vendredi 5 octobre 2018
				Rue Rachais	côté Sud, sur 20 m à l'Ouest de la rue A. Philip	
11563	Entreprise Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté pair, sur 8 m au droit du n° 132	A partir du mardi 2 octobre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018
11564	Entreprise Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dugesclin	sur 50 m, au droit du n° 276	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 50 m au droit du n° 276	
11565	Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de relevé piézométrique	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient	entrée Brotteaux	Le mercredi 3 octobre 2018, de 10h à 12h
11566	Entreprise Eab Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Clos Savaron	trottoir impair (Sud) entre les n° 3 et 11	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 1 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre les n° 3 et 11	
11567	Entreprise Ims - Rn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	Le mercredi 3 octobre 2018, de 9h à 11h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11568	Entreprise Eric Toiture Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Ravier	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m, de part et d'autre du n° 4	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11569	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Boileau	côté impair (Est), entre le passage Cazenove et la rue Tronchet	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 16 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11570	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la nacelle	Rue Jean Marcuit	trottoir Sud, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Sud, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11571	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laënnec	côté pair, sur 10 m au droit du n° 84	Le jeudi 4 octobre 2018
11572	Entreprise Le Sens Propre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 15 m au droit du n° 34	Le jeudi 4 octobre 2018
11573	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	sur l'aire de livraison située au droit du n° 4	Le vendredi 19 octobre 2018, de 10h à 18h
				Rue du Plâtre	sur 25 m, au droit de la partie comprise entre la rue du Président Edouard Herriot et le n° 8	A partir du dimanche 14 octobre 2018 jusqu'au lundi 22 octobre 2018, de 11h à 0h
				Quai Victor Augagneur	côté Ouest, sur 20 m en face du n° 3	A partir du samedi 13 octobre 2018 jusqu'au lundi 22 octobre 2018, de 21h à 4h
				Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du n° 34	A partir du dimanche 14 octobre 2018 jusqu'au lundi 22 octobre 2018, de 11h à 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11574	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Remparts d'Ainay	entre la rue d'Auvergne et la rue Adélaïde Perrin	Le mardi 2 octobre 2018, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Gerbe	côté impair, sur 15 m au droit du n° 1	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018, de 8h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire	Rue des Remparts d'Ainay	au débouché sur la rue d'Auvergne	Le mardi 2 octobre 2018, de 9h à 12h
11575	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public de la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bony	côté pair, (Est)	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 30 octobre 2018
11576	Etablissement Le Petit Bouclard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Région'Ale	une animation sera autorisée	Rue des Trois Pierres	sur le trottoir, au droit du n° 5	Le samedi 29 septembre 2018, de 19h30 à 22h30
11577	Etablissement la Sas Anahera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de l'établissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	sur 10 m, au droit du n° 27	Le samedi 29 septembre 2018, de 7h à 23h
11578	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté Nord, sur 35 m à l'Ouest de la rue de Marseille	Les vendredi 5 octobre 2018 et samedi 6 octobre 2018
11579	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lieutenant Colonel Girard	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	Le vendredi 5 octobre 2018
11580	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Plasson et Chaize	sens Est/Ouest	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la piste cyclable sera interdite		sens Ouest/Est	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
11581	Association Cerf Volant Bleu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	l'installation de stands sera autorisée	Place Commandant Arnaud		Le samedi 29 septembre 2018, de 7h à 19h
11582	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	côté impair, sur 15 m face au n° 20	Le mercredi 3 octobre 2018
				Rue de Créqui	côté pair, sur 15 m face au n° 208	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11583	Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations culturelles	l'arrêt de 4 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention	Passage Menestrier		Le samedi 13 octobre 2018, de 8h à 23h
						A partir du jeudi 18 octobre 2018, 8h, jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, 15h
						A partir du jeudi 25 octobre 2018, 8h, jusqu'au lundi 29 octobre 2018, 15h
						A partir du lundi 15 octobre 2018, 8h, jusqu'au mardi 16 octobre 2018, 15h
						A partir du mercredi 10 octobre 2018, 8h, jusqu'au jeudi 11 octobre 2018, 15h
						A partir du jeudi 4 octobre 2018, 8h, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, 15h
11584	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berthe Morisot	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	Le lundi 8 octobre 2018
11585	Entreprise Pic Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Garibaldi	sur 30 m, au droit du n° 208	Le mercredi 3 octobre 2018
			une voie mixte sera aménagée par l'entreprise mandataire du chantier réservé au cheminement piétons et aux véhicules non motorisés			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11586	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Antoine Lumière	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 11	Le vendredi 28 septembre 2018, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Nord/Sud, entre la rue Léo et Maurice Trouilhet et le n° 14	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 entre véhicules et 2 roues à contre sens		entre la rue Léo et Maurice Trouilhet et le n° 14	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Léo et Maurice Trouilhet et le n° 14	
11587	Entreprise Espaces Verts des Monts d'Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une aire de jeux de la Ville de Lyon	l'accès et le stationnement seront autorisés	Berge Renata Tebaldi		A partir du mercredi 24 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			les cyclistes auront l'obligation de mettre pied à terre		piste cyclable Sud/ Nord sur 100 m au Nord de la passerelle du Collège	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018 A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018, de 8h à 17h A partir du mercredi 24 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 8h à 17h
11588	Entreprise Lenoir Métallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bonin	côté pair (Est) entre le n°7 et l'entrée de la CNR située au n°2	A partir du mardi 2 octobre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
11589	Entreprise Bayer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité le long du bâtiment	la circulation des piétons sera réduite un barriérage sera mis en place par l'entreprise Bayer, les bancs publics seront inaccessibles	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Est, entre la rue Cottin et la rue Jean Marie Leclair	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au lundi 3 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11590	Entreprise Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage provisoire pour des manoeuvres de vannes pour le compte d' Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Victor Augagneur	sur 30 m, au Nord du cours Gambetta	Le jeudi 27 septembre 2018, de 6h30 à 14h
				Pont de la Guillotière	sens Ouest/ Est, sur 30 m à l'Ouest du quai Claude Bernard	
				Quai Claude Bernard	sur le carrefour avec le cours Gambetta	
					sur 30 m, de part et d'autre de la rue de l'Université	
			Rue de l'Université	sur 30 m, à l'Est du quai Claude Bernard		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Claude Bernard	sur 30 m, de part et d'autre de la rue de l'Université	
				Quai Claude Bernard	sur le carrefour avec le cours Gambetta	
				Pont de la Guillotière	sens Ouest/ Est, sur 30 m à l'Ouest du quai Claude Bernard	
Quai Victor Augagneur	sur 30 m, au Nord du cours Gambetta					
Rue de l'Université	sur 30 m, à l'Est du quai Claude Bernard					
11591	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Claude Violet	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Toussaint Mille	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Toussaint Mille	
11592	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	au droit du n° 153	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018
11593	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages géotechniques pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé	Rue Garon Duret	un cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit du véhicule par un balisage de chantier.	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
11594	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de Montagny	entre le n° 71 et la rue Général Gouraud	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Général Gouraud	entre le n° 8 et la rue Montagny	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11594	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Montagny	entre le n° 71 et la rue Général Gouraud	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Général Gouraud	entre le n° 8 et la rue Montagny des deux côtés	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Montagny	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 71 et la rue Général Gouraud	
11595	Entreprise Allô Recup Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tuiliers	sur 20 m au droit du n° 21	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m en face du n° 21	
11596	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Ferrandière	côté Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Cité et la rue Louis Jasseron	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 17h
11597	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	côté impair, sur 15 m au droit du n° 31	Le mardi 2 octobre 2018, de 7h à 16h30
11598	Entreprise E.Prob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20 m en face du n° 355	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au samedi 3 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m en face du n° 355	
11599	Entreprise Sicler Johan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 19h
11600	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Suchet	entre le n° 70 et la rue Delandine	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 70	
11601	Association Crèche Collective Arc en Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement du bibliobus	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	côté pair, sur 20 m au droit du n° 78	Le mercredi 3 octobre 2018, de 8h à 12h
11602	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés	Rue Barrême	côté impair (Nord) partie comprise entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande-Bretagne	Le mardi 2 octobre 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11603	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Gustave Nadaud	entre le n° 11 et la rue Desaugiers	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 11 et la rue Desaugiers	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11604	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de Saint-Cloud	sur 20 m au Sud de la rue Jacques Monod	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jacques Monod	sur 20 m à l'Ouest de la rue de Saint-Cloud	
				Rue de Saint-Cloud	sur 20 m au Sud de la rue Jacques Monod	
			Rue Jacques Monod	sur 20 m à l'Ouest de la rue de Saint-Cloud		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint-Cloud	sur 20 m au Sud de la rue Jacques Monod	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue de Saint-Cloud	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
Rue de Saint-Cloud	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Sud de la rue Jacques Monod					
11605	Association Fédération le 6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale le Marché autrement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Maréchal Lyautey	côté Nord	A partir du vendredi 28 septembre 2018, 20h, jusqu'au dimanche 30 septembre 2018, 18h
11606	Association Tendances Presqu'île	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une performance Street-Art dans le cadre de la 3ème édition de l'évènement (Re) Trouvailles My Presqu'île	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ampère	sur l'intégralité de la place sur 15 m, en face du n° 7	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au dimanche 14 octobre 2018
11607	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	les dispositions consignées dans l'arrêté n° 2018 C 9231 (paru au BMO 6275 du 30 juillet 2018) sont annulées	Place Docteur Schweitzer		A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au samedi 22 juin 2019, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11608	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Schweitzer	sur l'intégralité des emplacements de stationnement situé côté Est, le 4ème samedi de chaque mois	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au samedi 22 juin 2019, de 8h à 17h
11609	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	trottoir pair (Sud) entre la rue Masséna et le n° 110	Le mardi 2 octobre 2018, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Viricel et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Masséna et la rue Viricel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Masséna et le n° 117	Le mardi 2 octobre 2018
11610	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	Les dispositions consignées dans l'arrêté n° 2018 C 9253 (paru au BMO 6275 du 30 juillet 2018) sont annulées	Place du Huit Mai 1945		A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 13h à 21h
				Place Ambroise Courtois		
11611	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	sur 30 m, en face de l'entrée charretière de l'Institut Lumière, les 3ème vendredis de chaque mois	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 13h à 21h
			l'installation d'une déchèterie mobile sera autorisée	Place du Huit Mai 1945	sous la Halle du marché, le 1er vendredi de chaque mois	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 13h à 21h
				Place Ambroise Courtois	les 3ème vendredis de chaque mois	
11612	Entreprise Gaëtan Jude Conseil Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Jacques de Boissieu	sur 5 m en face de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11613	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	Les dispositions consignées dans l'arrêté n° 2018 C 9235 (paru au BMO 6275 du 30 juillet 2018) sont annulées	Place Commandant Arnaud		A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 juin 2019, de 8h à 17h
11614	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	côté Sud, du parking situé en face de la façade des n° 7 et 9, le 3ème mercredi de chaque mois	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 juin 2019, de 13h à 21h
11615	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal Foch	sens Sud Nord, entre la rue Lieutenant Colonel Prévost & la rue Barrême	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m de part et d'autre du n° 15	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11616	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	Les dispositions consignées dans l'arrêté n° 2018 C 9233 (paru au BMO 6275 du 30 juillet 2018) sont annulées	Place Gabriel Rambaud Rue de la Martinière		A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 14 juin 2019, de 12h à 21h
11617	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière Place Gabriel Rambaud	sur l'intégralité des stationnements en épis situés au droit de la place Gabriel Rambaud, en face du bâtiment de la halle de la Martinière, les 2ème vendredis de chaque mois chaussée Ouest, côté Est, les 2ème vendredis de chaque mois	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 14 juin 2019, de 12h à 21h
11618	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	contre-allée, voie d'accès au dépose minute, taxi et parking SNCF	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
11619	Entreprise Eurovia Lmtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	entre le n° 157 et la place Eugène Wernert, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé au droit des n° 155 à 159 au droit des n° 155 à 159, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11620	Entreprises Engie / Inéo Rht	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	entre la rue Sala et la rue Clotilde Bizolon	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
11621	Entreprises Engie / Inéo / Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 20, m au droit du n° 78 côté impair, sur 30 m en face du n° 78	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018, de 9h30 à 15h A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11622	Musée des tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, entre le n° 15 et le n° 17	Le lundi 1 octobre 2018, de 7h à 19h
11623	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	les véhicules de l'entreprise Mercier seront autorisés à stationner un cheminement piétons balisé sera maintenu le long de l'emprise chantier	Quai du Commerce	trottoir Ouest, sur 40 m au droit du n° 2	Le lundi 1 octobre 2018
11624	Entreprise Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 30 tonnes	la circulation des véhicules sera interdite l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Mulet	entre la rue du Gare et la rue de la République sur la chaussée située au droit du n° 20	Le mardi 2 octobre 2018, de 8h à 12h
11625	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du Centre Commercial de la Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sous la trémie du Centre Commercial	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 0h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sous la trémie du centre commercial	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11626	Entreprise Maia - Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de réfection de pavage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée du Gourguillon	de part et d'autre de la zone de travaux, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		par tronçons successifs, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, l'accès des véhicules de sécurité pourra être rétabli en permanence	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Minimes	sur la "chaussée haute", située au droit des n° 8 et 9 hors emplacement réservé "Consulat"	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Montée du Gourguillon		A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11627	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	côté pair, sur 15 m entre le n° 58 et n° 60	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
11628	Entreprise Albatre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11629	Entreprise Société de Production Bizibi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des piétons sera interrompue lors des prises de vues	Passerelle Saint-Vincent	sur la promenade et sur les rives de Saône, entre le pont la Feuillée et le n° 28	A partir du lundi 1 octobre 2018, 17h, jusqu'au mardi 2 octobre 2018, 3h
				Rue de la République	entre la place des Cordeliers et la rue Ferrandière	
			la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue lors des prises de vues	Rue Burdeau	entre la rue Pouteau et la montée Saint-Sébastien	A partir du lundi 1 octobre 2018, 22h, jusqu'au mardi 2 octobre 2018, 3h
				Place Chardonnet		
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules techniques de la société de production seront autorisés	Rue de la République	entre la place des Cordeliers et la rue Ferrandière	
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	
			Rue Burdeau		côté impair, sur la partie comprise entre le n° 25 et le n° 35	
côté pair, sur la partie comprise entre le n° 38 et le n° 42						
l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Quai Saint-Vincent	côté Nord, de la rue Saint-Benoit à la rue Tavernier				
	Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest, côté Est				
11630	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Cuire	entre le n° 71 et n° 75	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 74 et n° 75	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 74 et n° 75	Les lundi 1 octobre 2018 et mardi 2 octobre 2018
11631	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de borne d'alimentation des forains de la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Jacques Elmaleh		A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11632	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de bornes des Forains Ville de Lyon	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Bellecombe	sur trottoir Ouest, entre la rue Lannes et le cours Lafayette (sauf jour de marché)	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Ouest) entre la rue Lannes et le cours Lafayette (sauf jour de marché)	
11633	Entreprise Altitude Echafaudage Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 7 m au droit du n° 146, en dehors des phases de présence et d'activité des forains du marché	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11634	Entreprise E2c Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Inkermann	trottoir pair (Ouest), sur 20 m de part et d'autre du n° 86	Le mardi 2 octobre 2018, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m de part et d'autre du n° 86	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 86	Le mardi 2 octobre 2018
11635	Entreprise Atomax	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 50	Le mercredi 3 octobre 2018, de 7h à 19h
11636	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Bourgogne	sur le carrefour avec la rue Roquette	A partir du vendredi 5 octobre 2018, 23h50, jusqu'au samedi 6 octobre 2018, 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit des n° 12 - n°18 et n° 24	
11637	Entreprise Société de production Bizibi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	côté impair, entre le quai Général Sarrail et la rue Molière	
					côté pair, entre le quai Général Sarrail et la rue Molière	
				Quai Général Sarrail	côté Est, entre la place Maréchal Lyautey et la rue Cuvier	A partir du mardi 2 octobre 2018, 9h, jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, 12h
					Place Maréchal Lyautey	
l'installation du dispositif cantine sera autorisée	partie Sud Est					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11638	Entreprise Société de production Bizibi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gonnard	côté pair, entre le cours Général Giraud et la rue Duroc	A partir du mardi 2 octobre 2018, 8h, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, 18h
				Cours Général Giraud	sur la contre-allée, des deux côtés, entre la rue Philippe Gonnard et le n° 33 bis	A partir du mardi 2 octobre 2018, 6h, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, 12h
				Rue Duroc	côté pair	
				Rue Philippe Gonnard	côté impair, entre le cours Général Giraud et la rue Duroc	
11639	Entreprise Murat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage sur trottoir	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	trottoir Ouest, sur 12 m au droit du n° 6	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
					côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	
11640	Entreprise Murat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 9 octobre 2018
11641	Entreprise Actua Drone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation d'images aériennes par drone	la circulation des piétons sera interrompue pendant les phases de vol d'un drone à la verticale d'un périmètre balisé par le demandeur	Place Maréchal Lyautey		Les samedi 29 septembre 2018 et dimanche 30 septembre 2018, de 8h30 à 19h30
			le demandeur devra respecter la réglementation en vigueur et notamment l'arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord			
11642	Institut d'art contemporain de Villeurbanne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la campagne d'information autour du 40ème anniversaire de l'institut	l'installation de deux panneaux d'affichage sera autorisée	Place Général Brosset		A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 30 octobre 2018
				Cours Lafayette	côté Sud, sur le trottoir à l'angle de la rue de la Villette	
11643	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Imbert Colomès	au droit des n° 11 à 13	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 11 à 13	
11644	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un pont lourd sous la trappe télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Baraban	entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	Le vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite pour une période n'excédant pas 20 minutes			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11645	Association Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		Les dimanche 7 octobre 2018 et mercredi 17 octobre 2018, de 14h à 18h	
						A partir du mercredi 3 octobre 2018, 17h45, jusqu'au jeudi 4 octobre 2018, 1h	
						A partir du samedi 6 octobre 2018, 14h, jusqu'au dimanche 7 octobre 2018, 1h	
						Les jeudi 11 octobre 2018 et vendredi 12 octobre 2018, de 18h45 à 1h	
						A partir du samedi 13 octobre 2018, 18h45, jusqu'au dimanche 14 octobre 2018, 1h	
						Les vendredi 19 octobre 2018 et lundi 22 octobre 2018, de 17h45 à 23h	
						Les samedi 20 octobre 2018 et mardi 23 octobre 2018, de 14h à 18h	
		le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé				Les jeudi 4 octobre 2018 et vendredi 5 octobre 2018, de 18h45 à 1h	
11646	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Félix Jacquier	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du mardi 2 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				des deux cotés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 15
11647	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Rize	entre la rue Danton et la rue d'Essling	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite				des deux côtés, entre la rue Danton et la rue d'Essling
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
		les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			au débouché sur la rue Danton	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11648	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents sur une trappe télécom	la circulation des piétons sera interdite	Rue Baraban	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 121	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Paul Bert	
11649	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ornano	sur 30 m sur le trottoir pair au «Sud» de la rue des Chartreux, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 4 octobre 2018, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Impasse Flesselles	pour accéder à la rue Ornano	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Chartreux et l'impasse de Flesselles	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au «Sud» de la rue des Chartreux, emplacement «bluely» compris	
11650	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec un camion nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clément Marot	côté Nord, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
				Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 40 m au droit du n° 198	
			le stationnement d'un véhicule nacelle du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Clément Marot	trottoir Nord, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, de 6h30 à 18h30
				Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, sur 40 m au droit du n° 198	
11651	Entreprise Sept Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rabelais	côté pair, sur 5 m au droit du n°40	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au dimanche 21 octobre 2018
11652	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Avenue Rosa Parks	entre la rue Marius Donjon et l'avenue de la Sauvegarde	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			entre le n° 35 et n° 39

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11653	Entreprises Snctp - Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Vercors	entre la rue Marcel Mérieux et le n° 9	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Est, entre l'avenue Tony Garnier et la rue Marcel Mérieux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Marcel Mérieux et le n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et le n° 9	
11654	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	sur 20 m au Sud du n° 9	A partir du lundi 1 octobre 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, 17h30
11655	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	sur 15 m, à l'Est de la rue de la Villette	A partir du mercredi 3 octobre 2018, 23h, jusqu'au jeudi 4 octobre 2018, 5h
11656	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fuite sur canalisation d'eau (urgence)	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Tony Garnier	sens Ouest/Est, entre la rue du Vercors et l'avenue Jean Jaurès	Les jeudi 27 septembre 2018 et vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11657	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	sur 20 m au droit du n° 33	A partir du samedi 29 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			les normes de sécurité devront être respectées par rapport à la ligne aérienne TCL			
11658	Entreprise Société Le Textile Indémaillable	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la boutique Douce Cocoon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 15 m, au droit du n° 2	Le mercredi 3 octobre 2018, de 8h à 23h
11659	Entreprise Aege Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Alouettes	sur 20 m, au droit du n° 5	Le lundi 1 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11660	Entreprise Ginger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole	la circulation des piétons sera interdite alternativement	Pont Kitchener Marchand	trottoir Nord et trottoir Sud	Le jeudi 4 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
11661	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de massifs	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Calmette	côté Est, entre le boulevard Jean XXIII et la promenade Léo et Napoléon Bullukian	Le mardi 2 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11662	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'un levage avec une grue automotrice de type MK 88	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai de la Pêcherie	au droit du n° 3	Le vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la place réservée aux personnes à mobilité réduite située au droit du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11663	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès poids lourds à l'intérieur d'une enceinte de construction	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montagny	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 80	Le mardi 2 octobre 2018
11664	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferrandière	sur 15 m, au droit du n° 1	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11665	Entreprise Elysis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Bourgogne	au droit du n° 6	A partir du jeudi 4 octobre 2018, 23h, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir bus à contre-sens			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Valmy	au droit du n° 20	
				Rue de Bourgogne	au droit du n° 6	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Valmy	au droit du n° 20	
	Rue de Bourgogne	au droit du n° 6				
11666	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	contre-allée Ouest, côté Est, entre le cours Albert Thomas et la rue du Premier Film	Le mercredi 10 octobre 2018, de 7h à 14h
						Le lundi 22 octobre 2018, de 11h à 18h
11667	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 4 m entre le n° 39 et la rue Duguesclin	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11668	Association Quartier Auguste Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la soirée Auguste Comte	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sala	entre la rue Victor Hugo et la rue de la Charité	A partir du vendredi 5 octobre 2018, 11h, jusqu'au samedi 6 octobre 2018, 0h
				Rue François Dauphin		
				Rue des Remparts d'Ainay		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	A partir du jeudi 4 octobre 2018, 6h, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, 0h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11669	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Lacassagne	entre la rue Feuillat et la rue du Dauphiné	A partir du samedi 29 septembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
11670	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	entre le n° 17 et l'avenue Maréchal Foch	Le jeudi 4 octobre 2018, de 7h à 19h
11671	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place de Francfort	sur le parvis entre l'entrée de la gare de la Part Dieu et le parking des autobus	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11672	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Boyer	trottoir Est, au droit du n° 29 entre la rue Clair Tisseur et la rue du Béguin des deux côtés de la chaussée, entre la rue Clair Tisseur et la rue du Béguin	Les lundi 8 octobre 2018 et mercredi 17 octobre 2018, de 9h à 17h
11673	Entreprise Si2p Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une formation en unité mobile (extincteurs)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 10 m entre la rue du Musée Guimet et le n° 54	Le jeudi 4 octobre 2018, de 8h à 19h
11674	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	sur 30 m, au Nord de l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11675	Association Chevreul and Co	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la brocante Chevreul	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Jaboulay et la rue Docteur Salvat	Le samedi 6 octobre 2018, de 7h à 20h
				Rue Pasteur	entre la rue Jaboulay et la rue de l'Université	
				Rue d'Anvers	entre la rue Renan et la rue Jaboulay	
				Rue Chevreul	entre le quai Claude Bernard et l'avenue Jean Jaurès	
				Rue Béchevelin	entre la rue Jaboulay et la rue Docteur Salvat	
				Rue Bancel	entre la rue Renan et la rue Jaboulay	
				Rue Renan	entre la rue d'Anvers et la rue Jaboulay	
				Rue Saint-Jérôme	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	des 2 côtés, entre le quai Claude Bernard et l'avenue Jean Jaurès	A partir du vendredi 5 octobre 2018, 14h, jusqu'au samedi 6 octobre 2018, 21h
				Rue d'Anvers	des 2 côtés, partie comprise entre la rue Renan et la rue Jaboulay	
				Rue de Marseille	côté pair, sur la partie comprise entre le n° 78 et le n° 82	
				Rue Béchevelin	des 2 côtés, partie comprise entre la rue Jaboulay et la rue du Docteur Salvat à l'exception des emplacements réservés par l'arrêté municipal 2018 C 7736 (paru au BMO 6270 du 25 juin 2018), côté Est entre le n° 82 et la rue Jaboulay	A partir du vendredi 5 octobre 2018, 14h, jusqu'au samedi 6 octobre 2018, 21h
				Rue Bancel	des 2 côtés, partie comprise entre la rue du Docteur Salvat et la rue Jaboulay	
				Rue de Marseille	côté impair, sur la partie comprise entre le n° 53 et le n° 57	
				Rue Pasteur	des 2 côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Chevreul	
				Rue Sébastien Gryphe	des 2 côtés, entre la rue Jaboulay et la rue Docteur Salvat	
Rue Saint-Jérôme	des 2 côtés, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11676	Entreprise Constructel Entergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des cycles s'effectuera dans la circulation générale	Rue Duguesclin	sur la bande cyclable entre le n° 253 et la rue Verlet Hanus	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 253 et la rue Verlet Hanus	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 256 et la rue Verlet Hanus	
					entre le n° 253 et la rue Verlet Hanus	
11677	Entreprise Kom9 Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Cabias	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le jeudi 4 octobre 2018, de 7h à 19h
11678	Entreprises Jean Lefebvre/ Sols Confluences/ Defilippis/ Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maurice Flandin	entre la rue d'Aubigny et l'avenue Général Pompidou	A partir du mardi 2 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11679	Entreprise Chromastyl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion grue	la circulation des piétons sera interdite pendant les phases de levage	Rue Garibaldi	trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 216	Le mardi 2 octobre 2018, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
11680	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de la configuration de la chaussée	Rue Guillaume Paradin		A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 0h30 à 4h30
				Boulevard Pinel		
				Avenue Rockefeller		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel		
				Rue Guillaume Paradin		
				Boulevard Pinel		
	Rue Guillaume Paradin					
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Rockefeller			
11681	Entreprise Pierre Boucher	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf les jours de marché	Cours Bayard	sur 5 m, au droit du n° 8	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11682	Entreprise Si2p Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une formation en unité mobile (extincteurs)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 10 m entre la rue du Musée Guimet et le n° 54	Le jeudi 4 octobre 2018, de 8h à 19h
11683	Entreprise Js Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Joseph Gillet	au droit de l'immeuble situé au n° 56	Le mercredi 3 octobre 2018, de 9h à 16h
11684	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage dans une copropriété	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours Vitton	entre les n° 30 et n° 34	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 8h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 32	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11685	Entreprise Merle Dombes Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 m, au droit du n° 39	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11686	Monsieur Yvon Buisson	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 112	Le vendredi 28 septembre 2018
11687	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Espérance	entre la rue Sainte-Anne de Baraban et la rue Edouard Aynard	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Sainte-Anne de Baraban et la rue Edouard Aynard	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
11688	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit du chantier	Quai Jayr	promenade Est, entre la passerelle Masaryk et le n° 13	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
					côté Est, des deux côtés, sur la promenade Est, entre la passerelle Masaryk et le n° 13	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11689	Entreprise Combier Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lainerie	au droit du n° 16	Le lundi 1 octobre 2018, de 8h à 11h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au droit du n° 16	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 16	
11690	Entreprise Ginger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Impasse des Chalets		A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11691	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sainte-Anne de Baraban	entre la rue Frédéric Mistral et le n° 34	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Frédéric Mistral et le n° 34	
11692	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Benoist Mary	par tronçons successifs entre l'accès au n° 71 et la rue de la Favorite, du lundi au vendredi, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs entre l'accès au n° 71 et la rue de la Favorite, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs entre l'accès au n° 71 et la rue de la Favorite	
11693	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Cité	entre le n° 40 et la rue Sainte-Anne de Baraban	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 40 et la rue Sainte-Anne de Baraban	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11694	Entreprise Bfe Rénovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Garet	sur 12 m, sur la zone de déserte située en face des n° 1/3	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018
11695	Monsieur Julien Micollet/ Solaire Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Nizier	sur 15 m, au droit du n° 5	Le jeudi 4 octobre 2018
11696	Entreprise Si2p	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Gaîté	côté pair (Sud), sur 20 m, entre le n° 6 et l'avenue Thiers	Le jeudi 4 octobre 2018, de 9h à 12h
11697	Entreprise Dupré	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte-matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	côté pair, sur 10 m au droit du n° 70	Le jeudi 4 octobre 2018
11698	Entreprise Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	sur 10 m au droit du n° 77	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au lundi 29 octobre 2018
11699	Entreprise Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Montesquieu	au droit du n° 77	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11700	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chalumeaux		A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Carrier	sur 20 m au droit du n° 10	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018
				Rue Saint-Vincent de Paul	sur 20 m au droit du n° 2	
				Rue Chalumeaux		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Docteur Carrier	sur 20 m au droit du n° 10	
				Rue Saint-Vincent de Paul	sur 20 m au droit du n° 2	
				Rue Chalumeaux		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Vincent de Paul	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 2	
Rue Docteur Carrier	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 10					
Rue Chalumeaux	des deux côtés de la chaussée					
11701	Entreprise Amaury Sport Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Run In Lyon	le stationnement des 2 roues sera interdit gênant	Place Antonin Poncet	côté Ouest sur les arceaux à vélos	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au dimanche 7 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11702	Entreprise Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Catherine Favre	entre le n° 11 et n° 13	Le lundi 8 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11703	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'une vanne d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Concorde	entre la rue Varichon et la rue Laurent Carle	Le lundi 8 octobre 2018, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Varichon	sur le carrefour avec la rue de la Concorde	Le lundi 8 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Concorde	entre la rue Varichon et la rue Laurent Carle	Le lundi 8 octobre 2018, de 8h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Varichon	sur le carrefour avec la rue de la Concorde	Le lundi 8 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue de la Concorde	au débouché sur la rue Varichon	Le lundi 8 octobre 2018, de 8h30 à 16h
11704	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bataille	entre le n° 101 et n° 105	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11705	Entreprise Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier et de la configuration de la voirie	Rue Professeur Beauvisage		A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 22h à 4h
				Rue Rochambeau		
				Route de Vienne		
				Rue Jean Sarrazin		
				Avenue Paul Santy		
				Avenue Jean Mermoz		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Rochambeau		
				Avenue Jean Mermoz		
				Rue Jean Sarrazin		
				Rue Professeur Beauvisage		
				Route de Vienne		
				Avenue Paul Santy		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Vienne		
				Rue Professeur Beauvisage		
				Rue Rochambeau		
	Rue Jean Sarrazin					
	Avenue Jean Mermoz					
	Avenue Paul Santy					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11706	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier, d'un WC chimique et un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Riche- rand	côté pair, sur 10 m au droit des n° 48/50	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
11707	Entreprise Allcoms Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Bouygues Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté pair, entre le n° 152 et n° 164	Le lundi 8 octobre 2018
11708	Entreprise Si2p Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	sur 15 m au droit du n° 8 (à l'Ouest des emplacements Vélo)	Le jeudi 4 octobre 2018, de 13h à 19h
11709	Entreprise Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge de façade	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jacques Louis Hénon	sur 15 m au droit de la façade situé au n° 27	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 27	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11710	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Keolis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tables Claudiennes	au droit des arrêts de bus Sytral «Jardin des Plantes»	Les jeudi 4 octobre 2018 et vendredi 5 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'îlot central situé entre les arrêts de bus du Sytral «Jardin des Plantes»	
11711	Entreprise Wannitube	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Combet Descombes	des deux cotés, sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
11712	Entreprise Si2pse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une formation manipulation d'extincteurs en unité mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	côté Sud, sur 15 m à l'Est de la rue Garibaldi	Le mardi 2 octobre 2018, de 8h à 13h
11713	Entreprise Eklipse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Cabias	côté impair, entre la place Tabareau et le n° 1 bis	A partir du mardi 2 octobre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tabareau	côté pair, entre le n° 24 et l'avenue Cabias	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018
				Avenue Cabias	côté impair, entre la place Tabareau et le n° 1 bis	
11714	Association pour l'autonomie des insuffisants respiratoires et la Mairie du 4ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à la Maison des associations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	sur 20 m, au droit du n° 24	Les samedi 24 novembre 2018 et dimanche 25 novembre 2018, de 7h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11715	Consulat général de la république Fédérale d'Allemagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la célébration du jour de l'unité allemande	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	côté pair, entre la rue Félix Jacquier et la rue Boileau, à l'exception des emplacements réservés à la desserte hôtel	Le mercredi 3 octobre 2018, de 16h à 23h30
11716	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bara	trottoir impair, entre le n° 11 et le n° 3	Le jeudi 4 octobre 2018, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Docteur Rebatel et le square Jean Reverzy	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre la rue Docteur Rebatel et la rue des Prévoyants de l'Avenir	Le jeudi 4 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Docteur Rebatel	Le jeudi 4 octobre 2018, de 9h à 17h
		les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»				
11717	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abbé Boisard	des deux côtés, entre la rue Philomène Magnin et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11718	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guynemer	côté impair, sur 10 m au droit du n° 21	Le vendredi 5 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
11719	Entreprise La Canadienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Larrivé	côté pair, sur 10 m au droit du n°4	Le vendredi 5 octobre 2018
11720	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Impasse du Pensionnat	trottoir Nord, sur 50 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	Le vendredi 5 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 40 m, à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	
11721	Entreprises Eiffage Génie Civil - Sole Tanche Bachy - Eiffage Fondation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	contre-allée Est, au droit de la tour Swisslife	A partir du samedi 6 octobre 2018 jusqu'au lundi 30 mars 2020
				Rue de Bonnel	à la sortie du tunnel Vivier Merle	
11722	Entreprises Suez Rv Osis Sud Est / Bonfond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Garibaldi	contre-allée réservée aux bus à double sens, entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11723	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	côté impair, sur 20 m au droit du n° 33	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mardi 8 octobre 2019
11724	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Eusèbe	côté impair, entre le n° 1 et la rue Paul Bert côté impair, entre le n° 7 et la rue Antoine Charial	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 7h à 11h
11725	Entreprise Côte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Rambaud	sur 20 m, au droit du n° 10	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
11726	Entreprise Atelier de l'aluminium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis	côté pair, sur 10 m au droit du n° 30	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mardi 9 octobre 2018
11727	Entreprise Clé en main construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Lacroix	côté impair, sur 10 m au droit du n° 17	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
11728	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 9h à 16h A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11729	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc Rue Saint-Isidore Rue Jeanne d'Arc	entre le n° 58 et n° 70 en face des n° 40 à 46 côté impair, en face des n° 40 à 46 côté pair, entre le n° 58 et n° 70	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
11730	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté pair, sur 15 m au droit du n° 106	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 7h à 16h30
11731	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Perrache		A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11732	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Passage Panama	trottoir Nord	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite sauf le week-end		entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11733	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jeanne Hachette	trottoir Sud, sur 30 m au droit de l'entrée de l'ancienne prison militaire	Le lundi 8 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 40 m au droit de l'entrée de l'ancienne prison militaire	Le lundi 8 octobre 2018, de 8h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre l'entrée de l'ancienne prison militaire et la rue Général Mouton Duvernet	Le lundi 8 octobre 2018
11734	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	sur 30 m, au droit du n° 127	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 127	
11735	Entreprise Thabuis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Enghien	sur 10 m, au droit du n° 17	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mercredi 7 novembre 2018
11736	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	sur 20 m au Sud du n° 14	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au samedi 23 mars 2019
				Rue Sala	sur 20 m à l'Est de la rue Victor Hugo	
				Rue Victor Hugo	entre la place Bellecour et la rue Sainte-Hélène	
			Rue de la Charité	côté pair, sur 20 m au Sud du n° 14		
			Rue Sala	côté pair, sur 20 m à l'Est de la rue Victor Hugo		
			Rue Victor Hugo	entre la place Bellecour et la rue Sainte-Hélène		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11737	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'Université	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Saint-Jérôme	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
				Rue Saint-Jérôme	entre le n° 40 et la rue de l'Université	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'Université	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Saint-Jérôme	
				Rue Saint-Jérôme	entre le n° 40 et la rue de l'Université	
				Rue de l'Université	côté Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Saint-Jérôme	
11738	Entreprise Bergier Cie Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Turbil	côté pair sur 6 m au droit du n° 30	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018
11739	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bichat	entre la rue Denuzière et la rue Gilibert	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	des deux cotés, entre la rue Denuzière et la rue Gilibert	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11740	Association Maison de la danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		Le dimanche 28 octobre 2018, de 15h à 19h
						Le samedi 27 octobre 2018, de 19h à 23h
11741	Entreprise Inter Nett	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Place Antonin Poncet	trottoir Sud, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
				Rue de la Charité	trottoir Est, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	
				Quai Docteur Gailleton	trottoir Ouest, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	
11742	Lycée Ampère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 500ème anniversaire de l'établissement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Bourse	de la rue Gentil à la rue du Bât d'Argent	Le lundi 8 octobre 2018, de 10h à 12h
				Rue Neuve	de la rue de la République et la rue de la Bourse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	des 2 côtés entre la rue Gentil et la rue du Bât d'Argent	Le lundi 8 octobre 2018, de 8h à 13h
					sur 5 m, au droit du n° 4	Le vendredi 5 octobre 2018, de 8h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11743	Entreprise Amaury Sport Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Run In Lyon	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police sur les axes ci-contre et sur les voies tenantes et aboutissantes	Rue Auguste Comte	entre la rue François Dauphin et la place Bellecour	Le dimanche 7 octobre 2018, de 5h à 14h
				Place Bellecour	(toutes les chaussées)	
				Rue Paul Borel		
				Rue Paul Lintier		
				Rue Sala	entre la rue Auguste Comte et le quai Tilsitt	
				Rue Sainte-Hélène	entre la rue Auguste Comte et le quai Tilsitt	
				Rue Vaubecour	entre la place Antoine Vollon et la rue Jarente	
				Rue Victor Hugo		
				Rue Antoine de Saint-Exupéry		
				Quai Tilsitt		
				Rue Général Plessier	entre le quai Maréchal Joffre et la rue Vaubecour	Le dimanche 7 octobre 2018, de 5h à 14h
				Rue de Castries		
				Rue Boissac		
				Rue Bourgelat	entre le quai Maréchal Joffre et la rue Guynemer	
				Rue Charles Biennier		
				Quai Maréchal Joffre		
				Rue Franklin	entre le quai Maréchal Joffre et la rue Vaubecour	
				Rue du Plat	entre la rue Sala et la rue du Colonel Chambonnet	
				Rue Guynemer	entre la place Antoine Vollon et le Square Janmot	
				Rue de Condé	entre le quai Maréchal Joffre et la rue Vaubecour	
				Rue d'Auvergne	au Nord de la rue Jarente	
				Rue de la Barre		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11744	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Louis Chazette	des 2 côtés de la chaussée sur 30 m de la voie d'accès située au «Sud» de la montée Bonafous	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 30 m au « Nord » de la montée Bonafous	
				Place Louis Chazette	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de la voie d'accès située au «Sud» de la montée Bonafous	
11745	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Nicolaï	côté impair entre le n° 29 et le n°31	Le mercredi 3 octobre 2018
11746	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du Centre Commercial de la Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sur 50 m à l'Ouest de la tenue du Centre Commercial	A partir du dimanche 30 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	A partir du dimanche 30 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 0h30 à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sous la trémie du centre commercial	A partir du dimanche 30 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11747	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Passage Panama	trottoir Nord	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite sauf le week-end		entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11748	Monsieur Roland Boiteux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 83	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 19h
11749	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Brotteaux	entre la rue Juliette Récamier et la rue Fournet	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au samedi 3 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Fournet	entre le boulevard des Brotteaux et la rue Waldeck Rousseau	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 20 m, côté pair à l'Est du boulevard des Brotteaux	
				Boulevard des Brotteaux	côté pair (Ouest)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11750	Entreprise Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du parc archéologique de Fourvière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	sur l'intégralité du côté «Ouest» du parking situé en face des n° 20 et 20 B	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11751	Monsieur Georges Chekeherdemian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 19h
11752	Entreprise Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair sur 10 m au droit du n° 77	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
11753	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage de matériaux au moyen d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sylvain Simondan	trottoir Sud, au droit du véhicule de levage	Le mercredi 3 octobre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit du chantier de construction Axis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11754	Entreprise S E Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de levage et de montage d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint-Cyr	trottoir Ouest /Est entre l'Ouvrage SNCF et le n°51	Le jeudi 4 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord / Sud entre le n° 55 et l'ouvrage SNCF sens Nord / Sud	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Vienne	stationnement interdit des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre du numéro 56 de la route de Vienne	
				Rue de Saint-Cy	sens Nord / Sud entre le n° 55 et l'ouvrage SNCF sens Nord / Sud	
11755	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 3 m au droit du n° 16	A partir du dimanche 7 octobre 2018 jusqu'au mercredi 7 novembre 2018
11756	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 20 m au droit du n° 56	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 20 m au droit du n° 56	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11757	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de caniveaux	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Littré		Le jeudi 4 octobre 2018, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée	
11758	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir Sud sur 60 m, à l'Ouest de la rue de la Villette	A partir du vendredi 12 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 60 m à l'Ouest de la rue de la Villette	
			la circulation des véhicules sera interdite sur la voie taxi			
11759	Monsieur Michel Christophe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée	Rue Imbert Colomès	sur 14 m au droit du n°18	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11760	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir Sud, entre la contre-allée Bonnel et l'accès à la contre-allée Villette voie taxi	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au jeudi 11 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à 2 voies			
			la circulation des véhicules sera interdite dans la voie réservé aux taxis			
11761	Entreprise S I C Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	6 rue François Villon sur 10 m au droit du n°3	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mardi 8 janvier 2019
11762	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 30 m au droit du n° 94	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11763	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de la rue Victor Hugo	la circulation des véhicules sera interdite	Rue François Dauphin	entre la rue Victor Hugo et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h30 à 17h30	
11764	Entreprise Société Beylat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier de construction	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Joannès Masset	côté impair, sur 10 m au Sud du n° 19	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au lundi 10 décembre 2018	
11765	Entreprise Société Beylat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancée du chantier et sauf accès arrêt TCL	Rue Gorge de Loup	trottoir Nord, entre l'avenue Joannès Masset et la rue Docteur Horand	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au samedi 1 décembre 2018, de 7h30 à 17h	
11766	Entreprise Ses Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Boileau	trottoir pair (Ouest), sur 30 m au Nord de la rue Tronchet	Le mercredi 3 octobre 2018, de 8h à 17h	
				Rue Tronchet	trottoir impair (Nord), entre la rue Boileau et le n° 45		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Boileau	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Boileau et le n° 45		Le mercredi 3 octobre 2018
				Rue Boileau	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Tronchet et le n° 67		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Boileau et le n° 45		Le mercredi 3 octobre 2018
				Rue Boileau	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Tronchet et le n° 67		
11767	Association Tendance Presqu'île	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 3ème édition [Re] Trouvailles My Presqu'île	la circulation des véhicules sera interdite	Rue François Dauphin	de la rue Auguste Comte à la rue de la Charité	Le samedi 13 octobre 2018, de 13h à 19h	
				Rue Gasparin	sur 5 m devant la boutique Poisson d'Avril, au droit du n° 29		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tournes	côté Nord, au droit du n° 9	A partir du vendredi 12 octobre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 14 octobre 2018, 18h	
				Rue Président Camot	sur 15 m, au droit du n° 11		
				Rue Jean de Tournes	côté Nord, sur l'aire de livraison située à l'Ouest de la place de la République		A partir du vendredi 12 octobre 2018, 14h, jusqu'au lundi 15 octobre 2018, 11h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11768	Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé EN 472 LX sera autorisé	Place Louis Pradel	contre-allée le long de l'Opéra	A partir du vendredi 5 octobre 2018, 13h, jusqu'au samedi 6 octobre 2018, 0h30
11769	Ville de Lyon - Direction des Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Ferré	au droit de l'entrée du terrain de sport situé en face du n° 19	Le vendredi 5 octobre 2018
11770	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duguesclin	au droit du n° 139	Les lundi 1 octobre 2018 et vendredi 5 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Bugeaud et la rue Amédée Bonnet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 139	
11771	Entreprise Société Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Michel	sur 20 m au droit du n° 64	A partir du mercredi 10 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m face au n° 64	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11772	Entreprise Société Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Creuzet	côté pair, entre le n° 49 et le n° 51	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11773	EntreprisesWannitube /Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Gervais	entre la rue Marius Berliet et la rue St Romain	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marius Berliet	sur 20 m, de part et d'autre de la rue St Gervais	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		Rue Saint-Gervais	côté impair, sur 15 m de part et d'autre de la rue St Gervais
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	côté impair, entre la rue Marius Berliet et la rue Saint Romain		
11774	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Cuire	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 47	A partir du dimanche 30 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11775	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	Les jeudi 29 novembre 2018 et vendredi 30 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 32	
11776	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Saint-Paul	au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms situées dans le carrefour avec l'avenue Octavio May	A partir du vendredi 5 octobre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018, de 1h à 4h
11777	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Guérin	entre la rue Antoine Barbier et l'emprise de chantier	A partir du vendredi 5 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la voie Nouvelle Stalingrad Vitton et la rue Antoine Barbier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la voie Nouvelle Stalingrad Vitton et la rue Antoine Barbier	A partir du vendredi 5 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11778	Entreprise Société Soretel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Agnan	trottoir Ouest, entre l'avenue Berthelot et le n° 20	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
			la circulation sera réduite au droit du chantier de démolition	Avenue Berthelot	trottoir Nord, sur 50 m à l'Ouest de la rue Saint-Agnan	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Agnan	côté pair, entre l'avenue Berthelot et le n° 20	
11779	Entreprise Société de Production Makingprod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	Place Bellevue		A partir du samedi 6 octobre 2018, 15h, jusqu'au dimanche 7 octobre 2018, 0h
				Rue Bodin	de la montée Saint-Sébastien à la place Bellevue	A partir du vendredi 5 octobre 2018, 8h, jusqu'au samedi 6 octobre 2018, 0h
				Place Bellevue		A partir du samedi 6 octobre 2018, 15h, jusqu'au dimanche 7 octobre 2018, 0h
						A partir du vendredi 5 octobre 2018, 8h, jusqu'au samedi 6 octobre 2018, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11780	Entreprise Société de Production Makingprod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	le stationnement de véhicules de jeu sérigraphiés «Police» sera autorisé	Rue Bodin	au droit du n° 2	A partir du vendredi 5 octobre 2018, 8h, jusqu'au dimanche 7 octobre 2018, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mottet de Gérando	du n° 3 au n° 15	A partir du vendredi 5 octobre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 7 octobre 2018, 8h
				Place Bellevue	des 2 côtés, sur l'intégralité des chaussées	A partir du mercredi 3 octobre 2018, 23h, jusqu'au lundi 8 octobre 2018, 7h
				Rue Bodin	des 2 côtés de la place Bellevue à la rue Grognard	A partir du jeudi 4 octobre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 7 octobre 2018, 8h
				Place Colbert	sur la partie Nord	A partir du vendredi 5 octobre 2018, 8h, jusqu'au samedi 6 octobre 2018, 23h30
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Bellevue	sur la pelouse de la partie Est de la place	A partir du jeudi 4 octobre 2018, 7h, jusqu'au lundi 8 octobre 2018, 7h
l'installation d'un foodtruck sera autorisée	Place Bellevue	sur la pelouse de la partie Est de la place	A partir du jeudi 4 octobre 2018, 7h, jusqu'au lundi 8 octobre 2018, 7h			
11781	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Belges	côté impair (Est) entre la rue Tronchet et n°85	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018
11782	Entreprise Viveo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier et un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Impasse Gord	trottoir Sud, entre le n° 3 et 5	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au lundi 7 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11783	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Viricel	partie comprise entre la de Sèze et la rue Bossuet	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 13h à 17h
11784	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Robert	partie comprise entre la rue Barrier et la rue Garibaldi	Le lundi 8 octobre 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11785	Ville de Lyon - Service des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place des Forains	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Salengro	côté impair, entre le n° 3 et la rue Chenard	Les mercredi 3 octobre 2018 et mercredi 10 octobre 2018, de 5h à 15h
						Les mercredi 17 octobre 2018 et mercredi 24 octobre 2018, de 5h à 15h
						Le mercredi 31 octobre 2018, de 5h à 15h
11786	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	entre le n° 153 et la place Jules Ferry	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11787	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exposition Cosmosgraff	l'installation de 8 panneaux d'affichage sera autorisée	Allée d'Italie	au droit du n° 46	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au dimanche 14 octobre 2018
11788	Etablissement Restaurant la Gamelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation La Dernière séance de Montchat	la circulation des véhicules sera interdite	Place Antoinette	de la rue Louis à la rue Camille	Le vendredi 5 octobre 2018, de 18h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 5 octobre 2018, de 16h à 23h
			une projection en plein air sera autorisée			Le vendredi 5 octobre 2018, de 20h à 21h30
11789	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents sur une fuite d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	au droit de la rue Villeroy	Le mercredi 3 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Villeroy	entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Paul Bert	
11790	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents sur une fuite d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit de la rue Meynis	Le jeudi 4 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m entre le passage Meynis et le n° 305	
11791	Fédération IAE Lyon Alumni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Alumni Solidarity Day	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Rambaud	entre le passage Magellan et le n° 54	Le samedi 6 octobre 2018, de 14h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 50 m au Nord du n° 55	Le samedi 6 octobre 2018, de 9h à 21h
11792	Entreprise Marché Gare	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement pour l'Amour du Disque	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thimonnier	sur 10 m, au droit du n° 3	Le samedi 6 octobre 2018, de 13h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le samedi 6 octobre 2018, de 13h à 20h30
11793	Association 7 Ici	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé de mode	des animations seront autorisées	Esplanade de la Grande Côte	(montage dès 13h)	Le samedi 6 octobre 2018, de 17h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11794	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un espace piétons au droit de l'école Louis Lumière et l'Institut Lumière	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et pour les véhicules chantier (en dehors des horaires de sorties d'écoles) le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	entre le n° 20 et la contre-allée Ouest et place Ambroise Courtois des deux côtés de la chaussée, entre le n° 20 et la contre-allée Ouest et place Ambroise Courtois	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
11795	Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Centre d'échange Perrache	à la Trémie n° 2	A partir du jeudi 4 octobre 2018, 22h, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, 4h
11796	Association Surfrider Foundation Europe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation	l'installation d'un point de collecte sera autorisée	Berge Marie Sklodowska Curie		Le samedi 6 octobre 2018, de 9h à 14h
11797	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	trottoir Sud, entre le n° 8 et n° 14 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et n° 14	Le mercredi 3 octobre 2018
11798	Entreprise Rhône-Alpes Skating	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une compétition de roller	des animations seront autorisées des installations seront autorisées	Quai Général Sarrail	sur la promenade, au Sud du Pont Morand	Le samedi 6 octobre 2018, de 13h à 19h Le samedi 6 octobre 2018, de 12h à 20h
11799	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victor Lagrange Rue des Bons Enfants Rue Victor Lagrange Rue des Bons Enfants Rue Victor Lagrange Rue des Bons Enfants Rue Victor Lagrange	trottoir Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue des Bons Enfants trottoir Ouest, sur 40 m au Sud de la rue Victor Lagrange de 17h à 07h, entre la rue Victor Lagrange et la rue Galland entre la rue des Bons Enfants et la rue des Verriers entre la rue Victor Lagrange et la rue Galland entre la rue des Bons Enfants et la rue des Verriers de 17h à 07h, entre la rue Victor Lagrange et la rue Galland des deux côtés de la chaussée, entre la rue Galland et la rue Victor Lagrange des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Bons Enfants et la rue des Verriers	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11800	Monsieur Thierry Boulet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la Vogue des Marrons	l'installation d'une tente sera autorisée	Esplanade du Gros Caillou		Le samedi 6 octobre 2018, de 9h à 19h
11801	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la livraison de béton	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise travaux la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant sens Est / Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Salomon Reinach	entre la rue Pasteur et la rue Marseille entre la rue Pasteur et la rue Marseille des 2 côtés de la chaussée entre la rue Pasteur et la rue de Marseille au débouché sur la rue Pasteur	Le lundi 8 octobre 2018
11802	Associations un Océan de vie et l'association Sportive universitaire lyonnaise de plongée	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lyon Clean Up Day	des installations seront autorisées	Place de la Capitainerie		Le samedi 6 octobre 2018, de 8h30 à 16h30
11803	Entreprises Razel Bec, Guintoli et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	l'accès au parking sera interdit le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de l'Europe	entrée située en face du n° 85 sur le parking situé entre les rues, Auban, Garibaldi et Louis Blanc	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mardi 9 octobre 2018, de 8h à 12h A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mardi 9 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11806	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Rosière	trottoir Ouest, entre la rue Marius Berliet et la rue des Hérédiaux	Le lundi 8 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
11807	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jeanne d'Arc	sur 30 m, au droit du n° 62	Le jeudi 4 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11808	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt d'une ligne électrique provisoire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Bugeaud	entre la rue Viricel côté Est entre la Cuvier et la rue Bugeaud	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11809	Entreprise Agence Insign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation A Nous la Ville	des animations seront autorisées	Place Carnot		Le samedi 6 octobre 2018, de 10h à 18h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 5 octobre 2018, 8h, jusqu'au dimanche 7 octobre 2018, 0h
11810	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'une vanne d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Fonlupt	entre le n° 11 et n° 13	Le mardi 9 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
	Entreprise Comp-toir des revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	sur 10 m au droit du n° 39	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11812	Entreprise Allcoms	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Philippe	côté impair, entre le n° 1 et le n° 3	Le lundi 8 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
11813	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Dugas Montbel	entre la place des Archives et la rue Gilibert	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Place des Archives	entre le cours Charlemagne et la rue Dugas Montbel	
11814	Association Tendance Presqu'île	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 3ème édition [Re] Trouvailles My Presqu'île	des animations type enregistrement d'émission radiophonique, show case et concerts seront autorisées	Place de la République	(montage le 12/10 et démontage le 14/10)	Les vendredi 12 octobre 2018 et samedi 13 octobre 2018
			divers événements et installations seront autorisés	Pentes de la Croix-Rousse		Le samedi 13 octobre 2018
				Rue Victor Hugo		
				Rue Gasparin	au droit du n° 29	
				Rue François Dauphin	au droit du n° 5	
Place Ampère						
11815	Entreprise Synergy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Longue	sur 5 m au droit des n° 23/25	A partir du lundi 8 octobre 2018, 7h, jusqu'au mardi 9 octobre 2018, 19h
			la pose d'une benne du demandeur sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11816	Entreprise C Finition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Place Camille Georges		Les mardi 9 octobre 2018 et mercredi 10 octobre 2018, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
11817	Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gaspard André		Le mardi 9 octobre 2018, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11818	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un test de giration avec le SDIS 69	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Gilles de Gennes	sur 20 m en face du n° 19	Le mercredi 10 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11819	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Terme	au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située dans le carrefour avec la rue d'Algérie, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 9h à 16h
				Rue d'Algérie	au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située dans le carrefour avec la rue Terme, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur le trottoir situé au droit du n° 18, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
11820	Entreprises Eiffage et Bouygues Energies Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le tourne à droite des véhicules chargés des travaux sous le tunnel sera autorisé et géré par un homme trafic	Cours Lafayette	au droit de la Trémie Vivier Merle	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au lundi 30 mars 2020, de 10h30 à 15h30
						A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au lundi 30 mars 2020, de 6h30 à 7h30
11821	Entreprise Allo Recup Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tuiliers	sur 20 m au droit du n° 21 côté pair, sur 25 m en face du n° 21	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018
11822	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sala	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
				Rue Victor Hugo	entre la rue Sainte-Hélène et la rue Sala	
				Rue Sainte-Hélène	sur 10 m, au droit du n° 24	
			Rue Sala	côté pair, entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo		
			Rue Victor Hugo	entre la rue Sainte-Hélène et la rue Sala		
			Rue Sainte-Hélène	côté pair, sur 10 m au droit du n° 24		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11823	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Place du Griffon	chaussée « SUD »	Le lundi 8 octobre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Claude		
				Place du Griffon		
11824	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Leclerc	contre-allée Est, entre le n° 11 et la rue Victor Lagrange	Les mercredi 3 octobre 2018 et jeudi 4 octobre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Les mercredi 3 octobre 2018 et jeudi 4 octobre 2018
			le tourne à gauche sera interdit		sens Nord/Sud, sur la contre-allée Est de l'avenue Leclerc (sauf accès bâtiment SNCF)	Les mercredi 3 octobre 2018 et jeudi 4 octobre 2018, de 7h à 17h
			les véhicules de chantier devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		contre-allée Est, au débouché sur l'avenue Leclerc	Les mercredi 3 octobre 2018 et jeudi 4 octobre 2018, de 7h à 17h
11825	Entreprise Jaymot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	sur 10 m, au droit du n° 6	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
11826	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un mobilier urbain sur stationnement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Challemel Lacour	entre la rue de Gerland et le n° 128 (à hauteur du pont SNCF)	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la rue de Gerland et le n° 128 (à hauteur du pont SNCF)	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11827	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Garet	sur 10 m au droit du n° 12	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au droit du n° 12	
11828	Entreprise Minssieux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un cheminement piétons	la circulation des piétons sera interdite	Rue Moncey	trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 158	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au jeudi 8 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 158 (sur desserte livraison)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11829	Entreprise Cireme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 5 m, au droit du n° 13	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au dimanche 21 octobre 2018
11830	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Camille	côté impair, entre le n° 15 au 19	A partir du mercredi 10 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 15 au 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 15 au 19	
11831	Entreprise Cattant Plâtrerie Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 98	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11832	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Dauphiné	trottoir impair, sur 30 m au droit n° 55	Le mercredi 10 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 55 et le n° 59	Le mercredi 10 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 55 et le n° 59	Le mercredi 10 octobre 2018
11833	Entreprise Cmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 36	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018, de 7h à 19h
11834	Foyer Notre Dame des sans abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clotilde Bizolon	côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	Le jeudi 18 octobre 2018, de 7h à 19h
11835	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 7 m, au droit du n° 16	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018
11836	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Castors	sur 13 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au dimanche 28 octobre 2018
11837	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Bannière	trottoir impair, sur 25 m au droit du n° 21	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 25 m au droit du n° 21	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11838	Entreprise Bertrand Duron Constructeur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Cours Général Giraud	sur 22 m, au droit du n° 6	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
			l'accès, la circulation et la mise en place du dépôt de matériaux du demandeur seront autorisés		sur 22 m, sur le trottoir situé au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11839	Entreprise Polygone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 23	Le jeudi 4 octobre 2018, de 7h à 19h
11840	Entreprise Sodetec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	trottoir pair (Sud) entre le n° 117 et le boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au samedi 8 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérées		entre le n° 117 et le boulevard des Brotteaux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 117 et le boulevard des Brotteaux	
11841	Entreprise Geotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Abbé Larue	sur 25 m, côté Sud du parking situé entre les points lumineux d'éclairage public n° 15009 et n° 15011	A partir du samedi 6 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11842	Entreprise Bouygues Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	trottoir pair (Sud) entre le n° 98 et la rue Viricel	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mardi 8 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 81 et la rue Viricel	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Viricel	entre la rue Cuvier et la rue Bossuet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 98 et la rue Viricel	
11843	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la pose de la benne du demandeur sera autorisée	Quai Pierre Scize	sur 5 m au droit du n° 58	Le vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11844	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de poteaux Lac	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Clos Savaron	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Henri Gorjus et la rue Deleuvre	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
11845	Entreprise Loxam-Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau télécoms à l'aide d'une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur le trottoir situé, au droit du n° 43 sur 40 m au droit du n° 43 des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 43	A partir du mardi 9 octobre 2018 jusqu'au jeudi 11 octobre 2018, de 7h30 à 18h
11846	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Chenavard	emplacements réservés aux transports de fonds et aux personnes à mobilité réduite compris entre la rue Constantine et la rue Major Martin	A partir du lundi 8 octobre 2018, 13h, jusqu'au mardi 9 octobre 2018, 0h
11847	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Yves Farge	au droit de la rue André Bollier	Les mercredi 10 octobre 2018 et jeudi 11 octobre 2018
11848	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	côté impair, sur 10 m au droit du n° 55	Le mercredi 10 octobre 2018
11849	Entreprise Société de Production Makingprod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules techniques de la société de production seront autorisés les conducteurs devront adapter leur vitesse à la fréquentation des lieux et apposer visiblement le présent arrêté derrière le pare-brise de leurs véhicules	Berge Renata Tebaldi Berge Marlène Dietrich Berge Clara Campoamar Berge Dame Ellen Macarthur Berge Marlène Dietrich Berge Clara Campoamar Berge Renata Tebaldi		Le samedi 6 octobre 2018, de 9h à 19h
11850	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Colette	sur 10 m de part et d'autre du n° 16 côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 16	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11851	Entreprise Suez Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Masséna	entre le cours Lafayette et le boulevard Eugène Deruelle	Le jeudi 11 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
11852	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Convergence Vélo 2018	des animations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		Le dimanche 7 octobre 2018, de 14h à 15h45
			des installations seront autorisées			Le dimanche 7 octobre 2018, de 9h à 16h
11853	Entreprise la Boutique Lolo Chatenay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'anniversaire de la boutique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 5 m, au droit du n° 9	Le jeudi 11 octobre 2018, de 11h à 22h
11854	Diocèse de Lyon - Pastorale des Jeunes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement Festival de l'Open Church	des animations seront autorisées	Place Saint-Jean		Le dimanche 7 octobre 2018, de 19h à 22h
			des installations seront autorisées			Le dimanche 7 octobre 2018, de 16h30 à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Brèche		Le dimanche 7 octobre 2018, de 16h30 à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11855	L'agence Ivanhoe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la présentation de la collection de la boutique High	des installations seront autorisées	Rue Emile Zola	au droit du n° 16	A partir du mardi 9 octobre 2018, 8h, jusqu'au mercredi 10 octobre 2018, 10h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit du n° 16	
11856	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Place de la Comédie		A partir du lundi 8 octobre 2018, 13h, jusqu'au mardi 9 octobre 2018, 0h
				Rue Joseph Serlin		
				Rue Puits Gaillot		
				Rue Joseph Serlin	des deux côtés, entre la rue du Président Edouard Herriot et le quai Jean Moulin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	des deux côtés, emplacements réservés aux taxis, aux transports de fonds et aux personnes à mobilité réduite compris, entre la rue Joseph Serlin et la rue Pizay	A partir du lundi 8 octobre 2018, 12h, jusqu'au mardi 9 octobre 2018, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11857	Entreprise Auvergne Rhône Alpes Gourmand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du marché du Gôut	des installations seront autorisées	Place Bellecour		A partir du mardi 9 octobre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, contre-allée Ouest, des deux côtés	Le mercredi 10 octobre 2018, de 7h à 21h
Registre de l'année 2018						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.						
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i>						
<i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>						

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Brottes	Carine	Adjoint technique	Stagiaire	01/06/2018	Enfance	Arrêté rectificatif
Hiahuat Gadou	Sandra	Atsem principal de 2ème classe	Stagiaire	01/09/2017	Education	Arrêté rectificatif
Bogo	Magalie	Adjoint technique	Stagiaire	03/07/2018	Enfance	Arrêté rectificatif
Chaba	Souhila	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/2018	Education	Nomination stagiaire
Olivier	Maëlle	Adjoint technique	Stagiaire	01/08/2018	Enfance	Nomination stagiaire
Desrous-seaux	Solenne	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement complément temps partiel
Durand	Mathilde	Adjoint technique	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement complément temps partiel
Mayen	Stevia	Adjoint technique	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement complément temps partiel
Moulin	Auriane	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement complément temps partiel
Russo	Jennifer	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	04/09/2018	Enfance	Recrutement complément temps partiel
Sabatier	Mélanie	Adjoint technique	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement complément temps partiel
Fougère	Claire	Adjoint technique	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement complément temps partiel
Abbazia	Vito	Adjoint technique	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Rauli	Frédéric	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Recht	Gwendoline	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Gal	Clarisse	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	03/09/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Ngo Nlend	Mariette	Adjoint technique	Contractuel	01/08/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Quedou-Jora	Stéphanie	Adjoint technique	Contractuel	01/08/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Venet	Marie	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	31/08/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Veneruso	Yvette	Adjoint technique	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Thivard	Léa	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Vieilly	Mathilde	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Cano	Blandine	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Chareyre	Carole	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Lambeau Menichon	Anick	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Mathiot	Elodie	Adjoint technique	Contractuel	01/08/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Megherbi	Chafea	Adjoint technique	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Ouattara	Esther	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Perrin	Lucille	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/08/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Soule	Anaik	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Langhorrig	France	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Enfance	Renouvellement contrat
Tande-Mailler	Justine	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	Enfance	Renouvellement contrat
Biagui	Anna	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	Enfance	Renouvellement contrat
Torres	Jérémy	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Titulaire	09/09/2018	Sports	Intégration suite à détachement
Dumontet	Lise	Attaché	Titulaire	01/10/2018	Education	Réintégration

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Nzumba	Liliana	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/05/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 17 au 21 septembre 2018

DP 069 381 18 01922 déposée le 17 septembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 8 place des Terreaux Lyon 1er Superficie du terrain : 613 m² - Demandeur : Mme Laurent Karine 5 chemin des Hautes Bruyères 69130 Ecully

DP 069 381 18 01923 déposée le 17 septembre 2018 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 4 cours Général Giraud Lyon 1er Superficie du terrain : 728 m² - Demandeur : M. Bennabi Rachid 4 cours Général Giraud 69001 Lyon

DP 069 389 18 01924 déposée le 17 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 - 6 rue Mouillard Lyon 9ème Superficie du terrain : 5961 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 381 18 01925 déposée le 17 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 place Colbert Lyon 1er Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : YMxCB 7 place Colbert 69001 Lyon - Mandataire : Mme Boussac Clémence

DP 069 387 18 01926 déposée le 17 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue Joséphine Baker Lyon 7ème Superficie du terrain : 1746 m² - Demandeur : Nexity Lyon Etudiants 87 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Cotin Lyonel

DP 069 385 18 01927 déposée le 17 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 70 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 100 m² - Demandeur : Immo 5 70 rue de Trion 69005 Lyon - Mandataire : M. Moysan Philippe

DP 069 384 18 01928 déposée le 17 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture et changement des menuiseries - Terrain : 73 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : Les Chocolats d'Abi et Lisa 73 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : Mme Bouche Céline

DP 069 389 18 01929 déposée le 17 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9ème Superficie du terrain : 4449 m² - Demandeur : Shurgard France 21 rue Clément Marot 75008 Paris - Mandataire : M. Oursin Marc

DP 069 382 18 01930 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : Mme Chenkier Laurence 3 rue Vaubecour 69002 Lyon

DP 069 381 18 01931 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 rue Puits Gaillot Lyon 1er Superficie du terrain : 902 m² - Demandeur : Le Moulin 1883 1 rue Puits Gaillot 69001 Lyon - Mandataire : M. Selman Hussein

DP 069 384 18 01932 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue Gigodot Lyon 4ème Superficie du terrain : 157 m² - Demandeur : M. Bing Pascal 2 allée du Petit Prince 44510 Le Pouliguen

DP 069 389 18 01933 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 1 quai Chauveau Lyon 9ème Superficie du terrain : 6972 m² - Demandeur : Métropole de Lyon DPMG - Service Espaces Verts 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 385 18 01934 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Aménagement intérieur d'un logement - Terrain : 16 rue Lainerie Lyon 5ème Superficie du terrain : 264 m² - Demandeur : Mme Anjolras Aurélie 241 route de Genas 69100 Villeurbanne

DP 069 386 18 01935 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 18 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 343 m² - Demandeur : SCI Forest et Gerber 145 route de la Buye 38630 corbelin - Mandataire : M. Gerber Christophe

DP 069 385 18 01936 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 place de l'Antiquaille Lyon 5ème Superficie du terrain : 2465 m² - Demandeur : Les Nuits de Fourvière 1 rue Cléberg 69005 Lyon - Mandataire : M. Delorme Dominique

DP 069 388 18 01937 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 46 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 480 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 381 18 01938 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue du Plâtre Lyon 1er Superficie du terrain :

388 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 386 18 01939 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 126 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 79 m² - Demandeur : Mme Buisson Desplaces 429 rue de l'Indiennerie 69400 Gleizé

DP 069 385 18 01940 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 49 rue des Aqueducs Lyon 5ème Superficie du terrain : 1141 m² - Demandeur : M. Collotte Philippe 49 rue des Aqueducs 69005 Lyon

DP 069 385 18 01941 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Remise en peinture d'un mur de clôture - Terrain : 197 montée de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 1393 m² - Demandeur : Association Immobilière du Quartier Trion 37 rue des Farges 69005 Lyon - Mandataire : M. Simon Denis Pierre

DP 069 383 18 01942 déposée le 18 septembre 2018 - Projet : Modification d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 61 rue Professeur Rochaix Lyon 3ème Superficie du terrain : 640 m² - Demandeur : SFR 452 cours du 3ème Millénaire 69800 Saint-Priest - Mandataire : M. Deroche Antoine

DP 069 386 18 01943 déposée le 19 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 68 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : La Clé Lyonnaise 68 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : M. Brini Fissal

DP 069 386 18 01944 déposée le 19 septembre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 36 b rue Malesherbes 69006 Lyon Superficie du terrain : 305 m² - Demandeur : M. Gaillac 36 b rue Malesherbes 69006 Lyon

DP 069 389 18 01945 déposée le 19 septembre 2018 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 7 rue de la Gravière Lyon 9ème Superficie du terrain : 955 m² - Demandeur : M. Delattre Alexis 30 rue Chazière 69004 Lyon

DP 069 385 18 01946 déposée le 19 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 173 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème Superficie du terrain : 1547 m² - Demandeur : M. Fauriat Jean Marc 173 avenue Barthélémy Buyer 69005 Lyon

DP 069 385 18 01947 déposée le 19 septembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 20 m² - Terrain : 3 rue des Farges Lyon 5ème Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : Mme Tatu Céline 3 rue des Farges 69005 Lyon

DP 069 381 18 01948 déposée le 19 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Ornano Lyon 1er Superficie du terrain : 194 m² - Demandeur : Régie Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. De Montgrand Benoit

DP 069 389 18 01949 déposée le 19 septembre 2018 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 10 rue des Deux Amants Lyon 9ème Superficie du terrain : 405 m² - Demandeur : PCIM Energies 69 rue des Sources 38780 Pont-Evêque - Mandataire : M. Foudil Mehdi

DP 069 386 18 01950 déposée le 19 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 387 18 01951 déposée le 20 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 171 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 538 m² - Demandeur : Multi Regie 31 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon - Mandataire : Mme Pouzols Sindy

DP 069 387 18 01952 déposée le 20 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 280 rue Créqui Lyon 7ème Superficie du terrain : 198 m² - Demandeur : Accorimm 23 place Jules Grandclément 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Vincenti Jean Pierre

DP 069 383 18 01953 déposée le 20 septembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 349 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 526 m² - Demandeur : Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 genay - Mandataire : M. Theuriaux Patrick

DP 069 381 18 01954 déposée le 20 septembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un hébergement hôtelier en 5 logements - Terrain : 12 rue Major Martin Lyon 1er Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : major martin 11 rue de Brest 69002 Lyon - Mandataire : M. Roussel Régis

DP 069 383 18 01955 déposée le 20 septembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10 rue René et Marguerite Pellet Lyon 3ème Superficie du terrain : 506 m² - Demandeur : Mme rellier Audrey 10 rue René et Marguerite Pellet 69003 Lyon

DP 069 388 18 01956 déposée le 20 septembre 2018 - Projet : Installation d'un portail et de deux portillons - Terrain : 7 - 9 rue Saint-Romain Lyon 8ème Superficie du terrain : 2041 m² - Demandeur : Habitat et Humanisme Rhône 69 chemin de Vassieux 69947 Caluire et Cuire - Mandataire : M. Souadia Kalim

DP 069 384 18 01957 déposée le 20 septembre 2018 - Projet : Construction d'une terrasse avec modification de façade et de toiture - Terrain : 12 chemin du Vallon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1063 m² - Demandeur : Enilec 71 rue de Cuire 69004 Lyon - Mandataire : Mme Ruget Céline

DP 069 385 18 01958 déposée le 20 septembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 6 quai de Bondy Lyon 5ème Superficie du terrain : 53 m² - Demandeur : Le Napolitain 6 quai de Bondy 69005 Lyon - Mandataire : M. Zerrel Salim

DP 069 389 18 01959 déposée le 20 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade (Ite) - Terrain : 12 rue de la Gravière Lyon 9ème Superficie du terrain : 872 m² - Demandeur : M. Dufour Gérald 12 rue de la Gravière 69009 Lyon

DP 069 386 18 01960 déposée le 20 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 95 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 633 m² - Demandeur : Cabinet DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Jolly Simon

DP 069 381 18 01961 déposée le 21 septembre 2018 - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : 15 rue Terme Lyon 1er Superficie du terrain : 266 m² - Demandeur : Jet Food Tandoori 13 rue Terme 69001 Lyon - Mandataire : M. Sahin Yakup

DP 069 383 18 01962 déposée le 21 septembre 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 62 rue Claude Farrère Lyon 3ème Superficie du terrain : 495 m² - Demandeur : M. Dupuis Olivier 62 rue Claude Farrère 69003 Lyon

DP 069 388 18 01963 déposée le 21 septembre 2018 - Projet : Installation de clôture - Terrain : 146 boulevard Pinel Lyon 8ème Superficie du terrain : 31561 m² - Demandeur : SCI Concorde Et Lumière 146 boulevard Pinel 69008 Lyon - Mandataire : M. Kabtane Kamel

DP 069 383 18 01964 déposée le 21 septembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 43 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème Superficie du terrain : 266 m² - Demandeur : Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

DP 069 387 18 01965 déposée le 21 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue Béchevelin Lyon 7ème Superficie du terrain : 268 m² - Demandeur : M. Monnier Thibaut 18 rue Jean Moulin 38200 Vienne

DP 069 387 18 01966 déposée le 21 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 87 rue Chevreuil Lyon 7ème Superficie du terrain : 2706 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 7-8 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 387 18 01967 déposée le 21 septembre 2018 - Projet : Modification de façade avec installation d'une clôture - Surface créée : 14 m² - Terrain : 37 avenue Jean-François Raclet Lyon 7ème Superficie du terrain : 358 m² - Demandeur : Foch Investissement 39 rue Thomassin 69002 Lyon - Mandataire : M. Cortes Pierre

DP 069 389 18 01968 déposée le 21 septembre 2018 - Projet : Modification de toiture avec changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Dumas Lyon 9ème Superficie du terrain : 136 m² - Demandeur : Mme Serol Amandine 4 rue Dumas 69009 Lyon

DP 069 389 18 01969 déposée le 21 septembre 2018 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 10 rue des Deux Amants Lyon 9ème Superficie du terrain : 405 m² - Demandeur : PCIM Energies 69 rue des Sources 38780 Pont-Evêque - Mandataire : M. Foudil Mehdi

DP 069 384 18 01970 déposée le 21 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 rue du Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 72 m² - Demandeur : Marée Quatrième 11 rue du Mail 69004 Lyon - Mandataire : M. Pirou Stéphane

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 17 au 21 septembre 2018

PC 069 385 12 00061 M05 déposé le 19 septembre 2018 Modificatif - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un immeuble de 45 logements et création de 69 aires de stationnement - Surface créée : 3712 m² - Terrain : Rue des Noyers Lyon 5ème Superficie du terrain : 5418 m² - Demandeur : Société Lyonnaise pour la Construction 92 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Badarelli Olivier - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Carret 69256 Lyon cedex 09

PC 069 387 12 00440 M03 déposé le 17 septembre 2018 Modificatif - Projet : Démolition d'un local technique. Construction d'un bâtiment (bât C) de 36 logements et création de 18 aires de stationnement - Surface créée : 2283 m² - Terrain : 142 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 1138 m² - Demandeur : Immobilière Rhône-Alpes 16 rue Desparmet 69008 Lyon - Mandataire : M. Saleix Philippe - Auteur :

Atelier Thierry Roche et Associés 91 bis rue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune

PC 069 383 15 00043 M03 déposé le 17 septembre 2018 Modificatif - Projet : Démolition partielle de bâtiments, extension d'un local industriel, modification de façades et création de 7 aires de stationnement - Surface créée : 430 m² - Terrain : 3 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 504 m² - Demandeur : Anahome Immobilier 41 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Peigney Cyrille - Auteur : Agréa Architectes Sas 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 388 16 00222 M03 déposé le 19 septembre 2018 Modificatif - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment, reconstruction à l'identique, ravalement de façades et modification de clôtures et portail - Terrain : 9 rue des Maçons Lyon 8ème Superficie du terrain : 304 m² - Demandeur : M. Quard Jean-Louis 661 route de Crémère 69440 Saint-Laurent-d'Agny - Auteur : M. Kather Ulrich 2 place Mathieu Jaboulay 69230 Saint Genis Laval

PC 069 387 18 00290 déposé le 20 septembre 2018 - Projet : Réhabilitation d'un centre d'hébergement et construction d'un équipement sportif - Surface créée : 1169 m² - Terrain : 350 b avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 39536 m² - Demandeur : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football 350 b avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Barbet Bernard - Auteur : BS Architecture 4 avenue Général Brosset 69006 Lyon

PC 069 387 18 00291 déposé le 20 septembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement avec modification de façade - Terrain : 126 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 503 m² - Demandeur : M. Teoli Gérardo 34 rue André Bollier 69007 Lyon

PC 069 381 18 00292 déposé le 21 septembre 2018 - Projet : Démolition d'un entrepôt. Construction d'une maison individuelle et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 126 m² - Terrain : 6 b impasse de Vauzelles Lyon 1er Superficie du terrain : 51 m² - Demandeur : M. Falque Arthur 166 boulevard de la Croix-Rousse 69001 Lyon - Auteur : M. Jollivet Lucas 18 rue Camille Roy 69007 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 17 au 21 septembre 2018

US 069 389 18 00485 déposé le 17 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 55 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 39 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : Mme Soufi Alexandra 36 rue Cuvier 69006 Lyon - Auteur : Oralia Régie de l'Opéra 54 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 389 18 00486 déposé le 17 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 impasse Saint loup Ile Barbe Lyon 9ème Superficie du terrain : 4656 m² - Demandeur : SCI Saint-Loup 9 impasse Sain Loup - Ile Barbe 69009 Lyon - Mandataire : M. Marc Mathieu

US 069 388 18 00487 déposé le 18 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 31,35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 164 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 2276 m² - Demandeur : Mme Gris Bertille 13 rue Nicolaï 69007 Lyon - Auteur : Oralia Bagnieres et LepinE 99 rue Dugesclin 69006 Lyon

US 069 381 18 00488 déposé le 18 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 1700 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 35 rue Paul Chenavard Lyon 1er Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Mme Deloffre Sabine 22 Crystal Street 20170 Waterloo Sydney Australie - Auteur : Régie Emery 23 quai Docteur Gailleton 69002 Lyon

US 069 386 18 00490 déposé le 20 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un 60 m² en cabinet de sexologie, d'hypnothérapie et de thérapie de couple - Terrain : 33 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 793 m² - Demandeur : Mme You Diana 33 rue Ney 69006 Lyon - Auteur : Gestion Patrimoine Lescuyer 81 rue Montgolfier 69006 Lyon

US 069 385 18 00491 déposé le 21 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 22 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 19 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 352 m² - Demandeur : M. Anjolras Joël Le Bederet (Haut) 07110 Largentiere - Auteur : Caverivière 2 rue Masaryk 69336 Lyon Cedex 09

US 069 383 18 00492 déposé le 21 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 boulevard Eugene Deruelle Lyon 3ème Superficie du terrain : 1033 m² - Demandeur : Mme Vuachet Sandrine 38 rue Gabriel Péri 69330 meyzieu - Auteur : Lyon Métropole 155 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 17 au 21 septembre 2018

DP 069 387 18 01012 Décision du 18 septembre 2018 à Cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sevres - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 5 à 13 rue André Bollier Lyon 7ème

DP 069 381 18 01254 Décision du 20 septembre 2018 à M. Sadouki Hazdin 46 rue Colnett 98800 Noumea - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 387 18 01376 Décision du 21 septembre 2018 à Ecole Normale Supérieure de Lyon 15 parvis René Descartes 69342 Lyon Cedex 07 - Projet : Transformation de places de parking en local technique - Terrain : 5 parvis René Descartes Bibliothèque Diderot Descartes Lyon 7ème

DP 069 389 18 01561 Décision du 20 septembre 2018 à Mme Colombier Evelyne 8 rue Dominique Vincent 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Changement des menuiseries - Terrain : 9 place Dumas de Loire Lyon 9ème

DP 069 383 18 01611 Décision du 20 septembre 2018 à Régie Galvo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 197 rue Vendôme Lyon 3ème

DP 069 385 18 01634 Décision du 20 septembre 2018 à Mme Coudroy de Lille Lydia 4 montée du Garillan 69005 Lyon - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 4 montée du Garillan Lyon 5ème

DP 069 389 18 01640 Décision du 19 septembre 2018 à M. Rigault Julien 19 rue du Lac 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle - Terrain : 14 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème

DP 069 387 18 01714 Décision du 18 septembre 2018 à Lugabe Services 28 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 avenue Berthelot Lyon 7ème

DP 069 387 18 01754 Décision du 18 septembre 2018 à Sarl Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 11 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

DP 069 384 18 01765 Décision du 19 septembre 2018 à Mme lafrate Stéphanie 31 chemin des Petites Brosses 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 65 rue Eugène Pons Lyon 4ème

DP 069 384 18 01775 Décision du 19 septembre 2018 à Sas Green Lunettes 27 place des Chartreux 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue de Cuire Lyon 4ème

DP 069 384 18 01779 Décision du 19 septembre 2018 à M. Moskovtchenko Philippe 63 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 63 rue Denfert Rochereau Lyon 4ème

DP 069 381 18 01780 Décision du 20 septembre 2018 à Pile a l'heure / Mon Horloger 6 rue Paul Chenavard 69001 Lyon - Projet : Remise en peinture d'un local commercial - Terrain : 6 rue Paul Chenavard Lyon 1er

DP 069 387 18 01781 Décision du 18 septembre 2018 à Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 45 - 47 rue Raoul Servant Lyon 7ème

DP 069 384 18 01790 Décision du 19 septembre 2018 à Ville de Lyon Direction des Espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Remplacement de l'entourage de jardinières - Terrain : Rue Bony - Rue Chazière Lyon 4ème

DP 069 384 18 01791 Décision du 19 septembre 2018 à Ville de Lyon Direction des Espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Changement de l'entourage de jardinières - Terrain : Rue Philippe de Lassalle - Rue Bony Lyon 4ème

DP 069 389 18 01834 Décision du 20 septembre 2018 à Mme debarnot Marie 105 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Maréchal Delattre de Tassigny Lyon 9ème

Permis d'aménager délivré pendant la période du 17 au 21 septembre 2018

PA 069 389 17 00006 - Arrêté du 19 septembre 2018 à Noovel-R 50 cours Suchet 69002 Lyon - Projet : Construction d'un lotissement de 8 lots et création de 11 aires de stationnement - Terrain : 9002 montée des Balmes Lyon 9ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 17 au 21 septembre 2018

PC 069 385 06 00382 M08 - Arrêté du 19 septembre 2018 Modificatif à SCI Le Clos de la Canopée C/o Société Sopagemo Edifice Sas, 10 boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 25 logements et création de 67 aires de stationnement - Surface créée : 2317 m² - Terrain : 51 rue des Aqueducs Lyon 5ème

PC 069 383 08 00171 M04 - Arrêté du 19 septembre 2018 Modificatif à Foch Investissements 39 rue Thomassin 69002 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'un immeuble de logements - Surface créée : 160 m² - Terrain : 312 cours Lafayette Lyon 3ème

PC 069 383 10 00111 M02 - Arrêté du 19 septembre 2018 Modificatif à Villa Marine SCCV 59 route de Vienne 69007 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 10 logements, création de 10 aires de stationnement et démolition d'un bâtiment d'activités et d'un logement - Terrain : 17 - 19 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

PC 069 385 11 00044 M02 - Arrêté du 19 septembre 2018 Modificatif à M. Raphin Philippe 18 b montée du gourguillon 69005 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'un bâtiment avec démolition partielle - Terrain : 18 bis montée du Gourguillon Lyon 5ème

PC 069 385 11 00111 M05 - Arrêté du 19 septembre 2018 Modificatif à SCI du Coutumier 5 place Saint-Paul 69005 Lyon - Projet : Changement de destination et réhabilitation d'un bâtiment administratif en hôtel. - Terrain : 21 bis-23 rue Roger Radisson Lyon 5ème

PC 069 389 15 00272 M03 - Arrêté du 19 septembre 2018 Modificatif à M. Bouhala Ramzi 55 chemin des Charbottes 69009 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine. - Surface créée : 174 m² - Terrain : 55C chemin des Charbottes Lyon 9ème

PC 069 385 16 00021 M01 - Arrêté du 19 septembre 2018 Modificatif à Association Scolaire La Favorite - Sainte-Thérèse 62 rue de la Favorite 69322 Lyon Cedex 05 - Projet : Démolition d'un bâtiment préfabriqué et d'une annexe, et construction d'un bâtiment scolaire - Surface créée : 450 m² - Terrain : 25 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

PC 069 387 16 00397 M02 - Arrêté du 19 septembre 2018 Modificatif à M. Boucard Bertrand 3 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec modification de façade - Surface créée : 123 m² - Terrain : 3 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

PC 069 388 17 00164 T01 - Arrêté du 19 septembre 2018 Transfert à Kaufman & Broad Promotion 3 19 rue Domer 69362 Lyon Cedex 07 - Projet : Démolition d'un bâtiment. Construction d'un immeuble de 101 logements (dont un foyer de jeunes travailleurs de 38 logements) avec création de 86 aires de stationnement - Surface créée : 4905 m² - Terrain : 22 b rue Antoine Lumière Angle - rue Saint-Mathieu Lyon 8ème

PC 069 384 17 00196 M01 - Arrêté du 19 septembre 2018 Modificatif à Fornas Promotion - Construction 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 14 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 749 m² - Terrain : 5 Montée Georges Kubler Lyon 4ème

PC 069 387 17 00442 - Arrêté du 19 septembre 2018 à Sagec Rhône Alpes 131 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 101 logements, 2 locaux commerciaux et création de 55 aires de stationnement - Surface créée : 4854 m² - Terrain : 24 rue Renan Lyon 7ème

PC 069 382 18 00125 - Arrêté du 19 septembre 2018 à Crédit Agricole Mutuel Centre Est 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 383 18 00127 - Arrêté du 19 septembre 2018 à Anton Concept 46 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture et changement de destination d'un local commercial en bureaux - Surface créée : 127 m² - Terrain : 46 cours du Docteur Long Lyon 3ème

PC 069 387 18 00150 - Arrêté du 19 septembre 2018 à M. Sauvigne Julien 5 place des Célestins 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 4 logements et changement de menuiseries - Surface créée : 78 m² - Terrain : 220 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

PC 069 385 18 00175 - Arrêté du 19 septembre 2018 à Oralie Régie de l'Opéra 50-54 cours Lafayette 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 44 rue Saint Jean Lyon 5ème

PC 069 383 18 00177 - Arrêté du 19 septembre 2018 à M. Voutay Guillaume 81 cours Eugénie 69003 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 65 m² - Terrain : 81 cours Eugénie Lyon 3ème

PC 069 385 18 00179 - Arrêté du 19 septembre 2018 à SDC Bombarde 12 -14 rue de la Bombarde 69005 Lyon - Projet : Réhabilitation de parties communes d'un immeuble de logements - Terrain : 10-14 rue de la Bombarde Lyon 5ème

PC 069 385 18 00189 - Arrêté du 19 septembre 2018 à Mme Delange Jacqueline 22 rue Jean-Louis Vincent 69005 Lyon - Projet : Construction d'un garage - Terrain : 22 rue Jean-Louis Vincent Lyon 5ème

PC 069 386 18 00217 - Arrêté du 19 septembre 2018 à SCI Ipama 59 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 31 m² - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6ème

PC 069 382 18 00263 - Arrêté du 19 septembre 2018 à M. Mollmann Alexandre 46 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 46 rue de la Charité Lyon 2ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 17 au 21 septembre 2018

PD 069 388 18 00021 - Arrêté du 21 septembre 2018 à Crous de Lyon 59 rue de la Madeleine 69365 Lyon Cedex 7 - Projet : Démolition d'un immeuble de logements étudiants - Terrain : 29 rue du Professeur Nicolas Lyon 8ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 17 au 21 septembre 2018

US 069 383 18 00430 - Arrêté du 19 septembre 2018 à M. Brejon Frédéric 2 avenue de Verdun 69570 Dardilly - Projet : Changement d'usage d'un logement de 25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème

US 069 387 18 00455 - Arrêté du 19 septembre 2018 à Mme Ciuca Elena-Lavinia 20 rue Brochant 75017 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 314 rue Garibaldi Lyon 7ème

US 069 386 18 00458 - Arrêté du 19 septembre 2018 à M. Planchet Lucas 134 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50,74 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 134 avenue Thiers Lyon 6ème

US 069 383 18 00464 - Arrêté du 19 septembre 2018 à Société A Fleur de Peau 6 cours de la Liberté 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 215,02 m² en établissement d'enseignement, centre de formation - Terrain : 7 rue Servient Lyon 3ème